

Guide MEAL

Pour le suivi, l'évaluation, la redevabilité
et l'apprentissage des projets de
coopération d'AVSF



INTRO

- 6. Contexte et justification
- 6. Objectifs du Guide
- 6. Public-cible

01

- 8. Principes fondamentaux et définition des composantes MEAL

02

- 10. Gouvernance et étapes clés du MEAL chez AVSF
- 10. Structure organisationnelle
- 11. Planification du MEAL dans le cycle de projet

03

- 23. Suivi des activités, des résultats et des effets
- 23. Objectifs
- 26. La définition des dispositifs de suivi des effets à mettre en place sur les projets
- 30. L'élaboration et application d'outils de recueil des données
- 32. Le traitement et la vérification de la fiabilité des données
- 35. L'analyse et interprétation des données

04

38. Évaluation

38. Evaluer, pour quelle finalité ?

41. Types d'évaluation

42. Procédures pour la réalisation des évaluations

05

43. Redevabilité

43. Définition et principes éthiques

44. Mécanismes de redevabilité

44. Partenariat, Participation et Transparence

45. Prévention des abus

06

47. Apprentissage & Capitalisation

47. Mécanismes d'apprentissage continu

48. Capitalisation des connaissances

ANNEXES

52. Références bibliographiques

53. Normes et cadres de référence du MEAL

54. Exemple de théorie du changement

55. Exemple de situation de référence

57. Exemple de Fiche de retour d'information

58. Exemple de Planification du MEAL

60. Outils experts



Abréviations et acronymes

ACSA	Agents Communautaires de Santé Animale (ou APPSA à Madagascar)
AFD	Agence Française de Développement
ARC	Pôle Agriculture, Ressources Naturelles et Changement Climatique d'AVSF
CDP	Chargé.e de programme (au siège)
CEP	Champ Ecole Paysan
CN	Coordination Nationale ou Coordinateur-trice National-le
CPP	Convention de Partenariat Pluriannuel (signée entre AVSF et l'AFD)
DOP	Diagnostic des Organisations de Producteurs
EA	Exploitation Agricole
ESAP	Pôle Elevage, Santé Animale et santé Publique vétérinaire d'AVSF
IET	Indicateurs d'Effets Transversaux d'AVSF
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
IOV-AFD	Les IOV inclus dans la CPP signée avec l'AFD
IRI	Indice de Renforcement Institutionnel
MEAL	Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OP	Organisation de Producteurs
OPM	Pôle Organisation Paysannes et Marchés d'AVSF
PEAHS	Politique de Protection contre l'Exploitation, les Abus et Harcèlements Sexuels
RP	Responsable Projet
S/E	Suivi-Evaluation
SERA	Suivi, Evaluation, Redevabilité et Apprentissage
SYSE	SYstème de Suivi-Evaluation (document sous format Excel)

INTRO

Contexte et justification

Ce guide sur la politique d'AVSF en matière de suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage [SERA ou **MEAL**⁽¹⁾ en anglais] **reflète une volonté institutionnelle constante de garantir la qualité de notre coopération**. Celle-ci repose sur notre capacité à démontrer les résultats et impacts des actions menées avec nos partenaires et à les intégrer dans l'amélioration continue de nos stratégies.

Pour AVSF, les objectifs principaux attendus d'un système performant de suivi-évaluation, redevabilité et apprentissage sont :

1. **Assurer un pilotage adéquat des projets mis en œuvre**, grâce à la collecte et l'analyse d'informations pertinentes, quantitatives et qualitatives, par un suivi de la réalisation des activités, des résultats obtenus et une évaluation des effets et de l'impact.

Cette collecte d'informations doit permettre de concevoir et effectuer à temps avec les partenaires et bénéficiaires des modifications dans la stratégie d'intervention du projet et dans l'exécution des différentes activités programmées afin d'atteindre les objectifs fixés et les résultats attendus. Elle doit par conséquent permettre une meilleure pertinence, efficacité et efficience des projets.

2. **Fournir une information précise et objective rendue à temps à nos partenaires techniques et financiers** sur nos activités, les résultats et effets obtenus, et l'impact final de nos actions et de notre coopération au Sud.

3. **« Faire parler les données »** : permettre leur intégration et agrégation, du niveau local au niveau national, régional et global, afin de :

- valoriser le travail de l'association et ses impacts, notamment -mais pas exclusivement- pour la communication
- améliorer en continu les outils et méthodes d'intervention d'AVSF
- soutenir les actions de plaidoyer, au Nord comme pour les partenaires du Sud

- alimenter les démarches de capitalisation
- appuyer la démonstration du « postulat d'AVSF » — l'appui aux agricultures paysannes comme voie d'avenir pour un développement durable et équitable — dans les différents documents produits (notes de positionnement, articles, rapports d'activité, etc.)

Objectifs du Guide

Ce Guide a été élaboré pour fournir un **cadre cohérent de gestion de la qualité** à travers les pratiques de MEAL.

Il vise à **harmoniser les approches et à renforcer la capacité des équipes d'AVSF** à utiliser les données pour le pilotage des actions de coopération et la prise de décision. Il se base sur le guide de suivi-évaluation d'AVSF paru en 2020, dans une version rénovée et enrichie.

Ce guide propose de fournir des conseils et des directives pratiques pour planifier, mettre en œuvre et suivre les activités MEAL dans tous les projets d'AVSF sur l'ensemble du cycle du projet, de la conception à l'évaluation finale.

Public-cible

Ce guide s'adresse à tout le personnel d'AVSF impliqué dans la planification, la mise en œuvre ou le suivi des projets, tant au siège que dans les pays de coopération, en particulier aux équipes projets et référents de suivi-évaluation ; il a été conçu pour être utilisé et partagé avec des personnes extérieures à AVSF tels que nos partenaires de co-exécution et nos financeurs.

¹ Dans ce document, nous utiliserons de manière plus systématique l'acronyme MEAL plutôt que SERA, car c'est le terme le plus couramment utilisé par les acteurs de la coopération internationale.



01

Principes fondamentaux et définition des composantes MEAL

Le système MEAL repose sur des normes et des cadres de référence reconnus cités en Annexe 2. Il s'inscrit dans une démarche qui respecte les droits humains, en veillant à garantir l'équité, à prévenir toute forme de discrimination, et à favoriser l'inclusion de toutes les personnes concernées. Cette approche contribue ainsi à des programmes plus justes, inclusifs et durables.

Le MEAL se compose de quatre piliers : Monitoring [Suivi], Evaluation [Evaluation], Accountability [Redevabilité] et Learning [Apprentissage].

Rappelons que :

Le suivi est un processus systématisé et continu, sur toute la durée du projet, de collecte d'informations sur les activités d'un projet. Le suivi permet d'avoir des informations sur le déroulement du projet : il s'intéresse aux activités elles-mêmes, aux produits et résultats escomptés des activités, ainsi qu'à ses effets directs sur le groupe cible. Il permet d'identifier les problèmes quotidiens grâce à la surveillance des processus et de fournir des informations en temps opportun aux équipes AVSF et aux parties prenantes afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées et de corriger le cap si nécessaire.

L'évaluation est une activité ponctuelle d'appréciation (quantitative ou qualitative) de l'atteinte des objectifs spécifiques et de l'objectif général du projet. Elle s'intéresse à l'impact du projet, mais aussi à son déroulement, si celui-ci est favorable ou perçu comme un obstacle pour l'obtention d'un impact positif. Elle vise à analyser en profondeur les actions menées afin d'en comprendre les effets réels et d'identifier les axes d'amélioration.

La redevabilité est l'engagement envers les bénéficiaires, les parties prenantes des projets et les bailleurs de fonds, incluant des mécanismes de retour d'information et de transparence.

L'apprentissage contribue à générer des produits de connaissance, à diffuser l'information et à aider les équipes et les parties prenantes dans la programmation des futurs projets ou stratégies. Elle inclut la démarche de capitalisation.

Chaque composante doit s'intégrer de manière harmonieuse afin d'être productive :

Toutes ces composantes essentielles jouent un rôle et contribuent aux autres en fournissant des informations et des retours d'expérience utiles à l'amélioration des projets :

Le suivi informe **l'évaluation** en produisant des données nécessaires à l'équipe d'évaluation. L'évaluation utilise les données du suivi comme intrant.

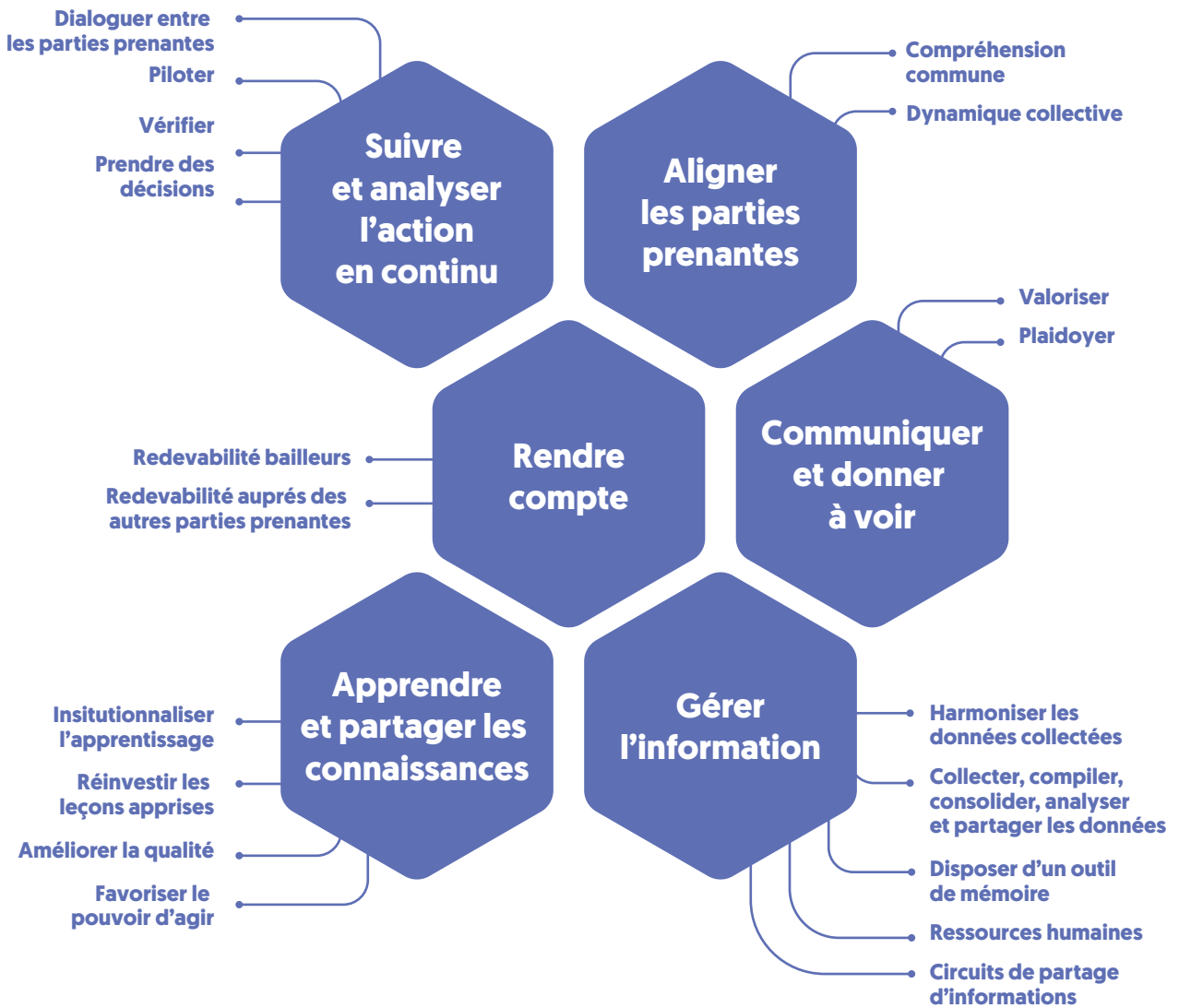
L'évaluation augmente **la redevabilité** en démontrant l'efficacité d'un projet aux bailleurs de fonds, partenaires techniques et communautés.

La redevabilité a besoin d'un système de **suivi** efficace pour rassembler les informations sur l'avancée du projet et répondre aux besoins des parties prenantes.

Le suivi et **l'évaluation** favorisent **l'apprentissage** en fournissant aux équipes des données pour analyser, se poser des questions structurées, et concevoir des réponses dans le but de prendre de meilleures décisions pour le projet.



Les clés d'un dispositif MEAL



Source : [F3E_FichesDSE_clefs-du-suivi-evaluation.pdf](#)

02

Gouvernance et étapes clés du MEAL chez AVSF

Le MEAL est une responsabilité partagée entre toutes les personnes en charge de la conception, planification et mise en œuvre des projets. L'équipe MEAL est responsable du cadre méthodologique, tandis que les équipes programmes assurent l'opérationnalisation des outils. L'un et l'autre s'enrichissent mutuellement.

2.1 Structure organisationnelle

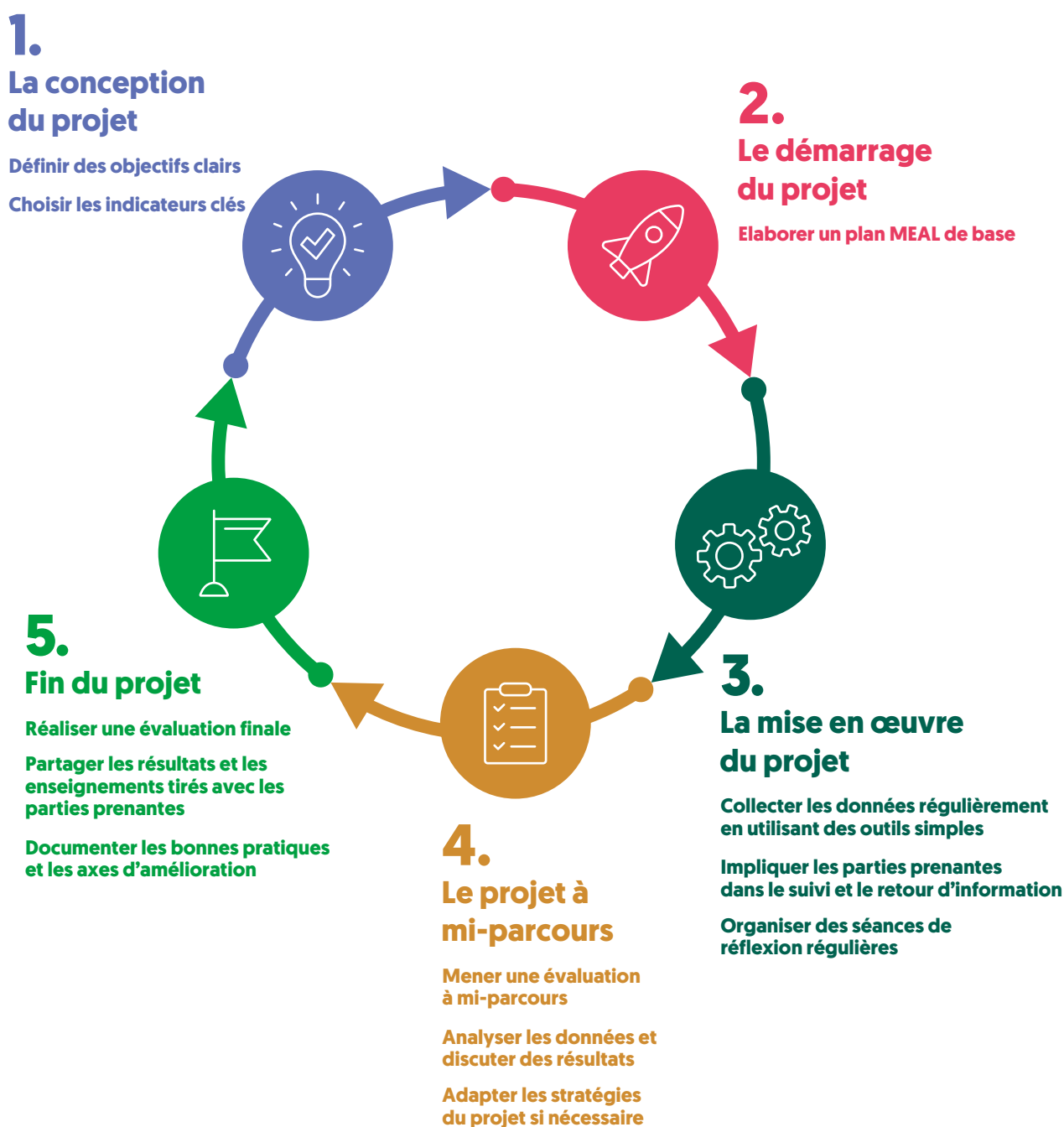
Les responsabilités doivent être bien réparties et assumées sur toute la chaîne de transfert d'informations entre le siège et les équipes projets dans les pays de coopération et adaptées à l'organisation interne d'AVSF.

Qui	Responsabilités
Dans les pays de coopération	
Responsable de projet (RP) ou Chargé-e de suivi-évaluation du projet	Pilote la mise en œuvre du dispositif MEAL adapté aux actions du projet : • Définit le dispositif MEAL • Renseigne les indicateurs, y compris la situation de référence, avec les équipes du projet (AVSF, partenaires locaux) • Complète le SYSE et le transmet au/à la Coordinateur.trice National.e • Mobilise les données MEAL pour piloter le projet, rédiger les rapports narratifs aux bailleurs et nourrir les réflexions internes et partenariales sur l'adaptation des stratégies d'intervention.
Coordinateur.trice national.e ou Représentant.e Pays	Est garant-e et veille à la mise en œuvre des actions de suivi-évaluation, dans les délais appropriés : • Appuie les responsables de projet dans le pilotage des dispositifs MEAL • Vérifie la cohérence des dispositifs et la pertinence des indicateurs • Valide et transmet au siège les SYSEs projets/pays (Chargés-es de programmes et référent-e MEAL) • Utilise les données produites pour orienter les stratégies pays et le plaidoyer • Renforce les capacités des équipes en MEAL (évaluation des besoins, mobilisation d'expertise interne ou externe)
Référent.e MEAL au sein de la Coordination Nationale (lorsque ce poste existe)	Le-La CN peut déléguer tout ou partie de ses missions de MEAL à un.e référent.e S/E au niveau national. • Pilote l'amélioration du dispositif-pays (tels que le développement d'outils numériques, la définition d'indicateurs communs pays) • Est l'interlocuteur.trice direct du siège en matière de MEAL
Au siège	
Chargé-e de programme géographique	• Appuie la formulation du projet, notamment par la révision de la cohérence globale (cadre logique et indicateurs) • Appuie, à distance et lors des missions, la mise en œuvre et la qualité du dispositif MEAL • Valorise les données pour enrichir et adapter les stratégies projets et les stratégies pays
Chargé-e de programme thématique	• Valorise les données pour alimenter les stratégies thématiques, la communication et le plaidoyer (production de synthèses, infographies etc.)
Pilotes du MEAL (Directrice des programmes et Chargée de mission)	• Collecte et assure l'archivage de tous les dispositifs MEAL construits et renseignés (uniquement les IET et IOV- AFD, dans le fichier Excel SYSE) annuellement (janvier N) • Fournit un appui méthodologique à distance sur un projet ou zone géographique • Réalise des missions d'appui-formation sur les terrains • Pilote les chantiers d'amélioration du dispositif global de MEAL

2.2 Planification du MEAL dans le cycle de projet

L'une des premières idées à retenir est que le MEAL n'est pas une démarche externe au projet. Au contraire, elle est partie intégrante de l'action et en constitue un outil de pilotage essentiel.

Le MEAL doit donc être considéré dans toutes les étapes clés du cycle de projet, y compris au moment de sa conception/formulation comme le montre le schéma ci-dessous :



ÉTAPE 1 : LA CONCEPTION DU PROJET

Le MEAL doit être programmé et anticipé dès la conception du projet.

Dans le cadre logique

Construire un cadre logique cohérent et inclusif constitue une étape clé pour assurer la cohérence et la lisibilité de l'intervention. Elle doit s'appuyer sur des outils participatifs et analytiques permettant de clarifier la logique d'action du projet, ses objectifs, ses résultats attendus et les moyens de vérification.

Parmi les outils recommandés :

- **L'arbre à problèmes et l'arbre à solutions** : ils permettent d'identifier les causes profondes des enjeux à traiter et de structurer les réponses proposées. Par exemple, dans un projet de sécurisation foncière, l'arbre à problèmes peut faire ressortir le manque de reconnaissance des droits coutumiers comme cause principale, orientant ainsi les actions vers le plaidoyer.
- **La théorie du changement** : cette démarche, centrée sur les acteurs et leur vision du changement, aide à visualiser les liens entre activités, résultats intermédiaires et impacts/changements visés, tout en intégrant les hypothèses et les risques. Elle est particulièrement utile pour les projets

complexes ou multisectoriels, en permettant de rendre explicite la logique d'intervention (cf. exemple en Annexe 3)

- **Les indicateurs SMART** [Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporellement définis] : ils doivent être formulés de manière claire et vérifiable, en lien direct avec les objectifs, les résultats attendus et les moyens disponibles.
- **La désagrégation des indicateurs** : les indicateurs doivent être désagrégés si possible et pertinent par **sexe, âge, situation de handicap, statut socio-économique ou appartenance à un groupe-cible**. Par exemple, un indicateur sur l'accès à la formation peut être ventilé entre femmes et hommes, jeunes et adultes, afin de refléter les principes transversaux d'équité et d'inclusion.

Cette approche permet non seulement de répondre aux exigences des bailleurs, mais aussi de **renforcer la pertinence sociale du projet et sa capacité à produire des apprentissages utiles** pour AVSF et ses partenaires.



	Chaine de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux	OG1 OG2...	INDICATEURS D'IMPACTS		
Objectif spécifique	OS	INDICATEURS D'EFFETS		
Résultats	R1 R2 R3...	INDICATEURS DE RÉSULTATS		
Activités	A1.1 A2.2 A3.3...	INDICATEURS DE RÉALISATION		

POA
Suivi des activités



OUTILS

- [manuel_de_gestion_de_cycle_de_projet.pdf](#)
- [Agir pour le changement.](#)
Guide méthodologique pour accompagner des processus de changement
« complexe » : analyser, planifier, suivre et évaluer - F3E

Exemples d'indicateurs selon ce que l'on cherche à mesurer spécifiquement :

Type d'Indicateur	Mesure...	Exemples
Activité	Ce que l'on fait : Les efforts déployés (humains, financiers) pour obtenir un résultat.	Apports d'appui technique et financier pour la réhabilitation / construction d'un système d'irrigation.
Résultat (ou extrant)	Ce que l'on produit : Les produits ou services tangibles et directs générés par le projet auprès des groupes cibles à travers les activités que l'on a réalisées.	1 système d'irrigation réhabilité/construit.
Effets	Ce que l'on change durablement (à court et moyen termes) : Les changements ou conséquences directes provoqués par les résultats du projet au niveau des groupes cibles du projet.	Effet immédiat (court terme) : 320 familles, situées en bout de canal, introduisent de nouvelles cultures (avocats, fruits) qu'ils peuvent irriguer tous les 15 jours. Effet principal (moyen terme) : Amélioration des revenus d'au moins 25% par l'introduction de nouvelles cultures sous irrigation (avocats, fruits) pour les 320 familles.
Impact	Ce que l'on change durablement (à moyen et long termes) : Les changements pour les bénéficiaires indirects, mesurables après le projet.	Diminution de la pauvreté, amélioration de la sécurité alimentaire au niveau des zones d'intervention (plus d'aliments variés disponibles localement), suite à la réhabilitation des systèmes d'irrigation et du développement des filières de commercialisation des nouveaux produits, avec un bon accueil sur les marchés locaux.

Par ailleurs, il convient d'intégrer au cadre logique du projet une sélection d'indicateurs d'effets transversaux agrégeables et pertinents. En effet, la spécificité du dispositif MEAL d'AVSF porte sur la définition d'un ensemble de questions évaluatives institutionnelles et d'indicateurs communs cherchant à y répondre, représentatifs des évolutions et des ambitions posées par les projets et programmes d'AVSF :

Questions évaluatives
Questions communes à tous les projets AVSF
En quoi les actions d'AVSF contribuent-elles à la transition agroécologique ?
En quoi les actions d'AVSF contribuent-elles à l'augmentation des revenus paysans ?
En quoi les actions d'AVSF contribuent-elles à l'influence politique ?
En quoi les actions d'AVSF améliorent-elles les enjeux de genre et jeunesse ?
Questions communes au secteur Elevage, Santé Animale, santé Publique vétérinaire (ESAP)
En quoi les actions d'AVSF contribuent-elles au renforcement pérenne des services à l'élevage en santé animale ?
En quoi les actions d'AVSF contribuent-elles à l'amélioration des performances des élevages-paysans ?
En quoi les actions d'AVSF contribuent-elles à l'amélioration de la durabilité sociale et environnementale des élevages-paysans ?
Questions communes au secteur Agroécologie, Ressources naturelles, changement Climatique (ARC)
En quoi /comment les ressources naturelles sont-elles mieux gérées/ protégées ? (sols, eau, forêts, arbres, biodiversité cultivée) ?
Dans quelle mesure les exploitations agroécologiques renforcent-elles leurs capacités d'adaptation au changement climatique ?
Questions communes au secteur Organisations Paysannes et Marchés (OPM)
Dans quelle mesure les filières agroécologiques appuyées par AVSF permettent-elles une amélioration des performances économiques des producteurs ?
L'accompagnement d'AVSF contribue-t-il à l'amélioration de l'offre par les OPs de services d'appui aux petits producteurs ?
L'accompagnement d'AVSF favorise-t-il un accès durable et plus favorable des paysans au marché ?

Un travail participatif initié en 2019 avec l'appui du bureau d'études coopératif Tero, a permis de définir 18 indicateurs d'effets transversaux (IET) dont 6 IET communs à tous les projets d'AVSF et 12 IET spécifiques aux 3 secteurs techniques d'AVSF (ESAP, ARC et OPM) :

IETs communs à tous les projets AVSF	1. Nombre d'agriculteurs et d'éleveurs qui ont appliqué de nouvelles pratiques agroécologiques au sein de leur exploitation et surfaces / effectifs d'animaux concernés 2. Nombre de cadres territoriaux de concertation assurant une préservation des ressources naturelles et Surfaces sur lesquelles les ressources naturelles sont préservées grâce à l'action de cadres territoriaux de concertation 3. Marge brute par hectare - Marge brute par atelier d'élevage 4. Nombre de politiques ou réglementations publiques, ayant pris en compte des propositions d'AVSF 5. Proportion de femmes dans les instances de gouvernance des organisations et de la communauté 6. Proportion de jeunes dans les instances de gouvernance des organisations et de la communauté
IETs communs au secteur ESAP	7. Taux de mortalité dans les élevages accompagnés 8. Taux de satisfaction des éleveurs vis-à-vis du service de santé animale 9. Quantité de produits issus de l'élevage, consommés ou commercialisés
IETs communs au secteur ARC	10. Surfaces de sols mieux protégés de la dégradation et en voie de récupération de leur fertilité 11. Surfaces sur lesquelles la végétation a augmenté permettant une meilleure couverture arborée et/ou une meilleure agrobiodiversité 12. Nombre d'agriculteurs qui ont augmenté, de façon significative, la diversité de leurs productions et surfaces concernées
IETs communs au secteur OPM	13. Rendement à l'hectare 14. Nombre de producteurs et surfaces (ha) respectant le cahier des charges agriculture biologique 15. Différentiel de prix (%) entre les produits conventionnels et certifiés pour le producteur 16. Nature, qualité des services d'appui à la production et commercialisation apportés par les organisations de producteurs (OPs) à leurs membres 17. Evolution du chiffre d'affaires des OPs 18. Durabilité et qualité des relations commerciales OP-acheteurs

Au moment de la formulation du projet, il convient ainsi de bien choisir parmi les 18 IETs proposés ci-dessus, ceux qui concernent les thématiques pertinentes pour le projet, afin d'évaluer les évolutions/changements auxquels il contribue. Un projet sélectionne en moyenne 5 IETs, le maximum attendu étant 10 IETs par projet.

Ces IETs devront être suivis, mesurés et analysés selon les explications fournies au chapitre 4 de ce guide.

Le siège attend le rapport de mesure des changements constatés dans l'année N, dès janvier N+1 ; le format SYSE sera utilisé à cet effet.



OUTIL

➤ Onglet n°3 du fichier
[SYSE Format 2024_VF_FR.xlsx](#)

Dans le narratif du projet

Valoriser l'approche institutionnelle d'AVSF à travers le MEAL : Il est important que les projets reflètent l'identité institutionnelle d'AVSF, y compris dans la manière dont les activités de MEAL sont conçues, mises en œuvre et rapportées. Le MEAL ne doit pas être perçu comme un simple outil de reporting, mais comme un levier stratégique au service des objectifs d'AVSF : renforcer les capacités des acteurs locaux, promouvoir l'agroécologie, l'élevage paysan et des filières équitables, et favoriser des dynamiques territoriales durables. Ainsi, il est essentiel de faire apparaître clairement les activités MEAL dans les narratifs des projets.

Cela permet de :

- **Montrer que le MEAL d'AVSF est ancré dans la réalité du terrain**, en s'adaptant aux contextes locaux, aux dynamiques des partenaires et aux temporalités des bénéficiaires ;
- **Mettre en avant les spécificités de notre approche**, comme l'implication des organisations paysannes dans le suivi participatif contribuant au renforcement de leurs propres structures, l'utilisation d'outils adaptés aux capacités locales, et surtout l'importance accordée à l'apprentissage collectif ;
- **Renforcer la lisibilité et la cohérence de notre action**, en démontrant que le MEAL n'est pas une exigence externe, mais une composante intégrée de notre démarche de qualité, de redevabilité et d'amélioration continue.

Par exemple, un projet peut valoriser dans son rapport narratif la manière dont les ateliers de capitalisation ont permis aux partenaires de réajuster leurs pratiques, ou comment les mécanismes de redevabilité ont renforcé la confiance entre les parties prenantes.



OUTIL

- Texte standard à intégrer dans le narratif du projet : [TEXTE STANDARD MEAL 2025.pdf](#)

Dans le chronogramme

La planification des activités MEAL doit être intégrée dès la phase de conception du projet, en cohérence avec le chronogramme global. Il est crucial d'**aligner ces activités sur les temporalités spécifiques du contexte local afin d'assurer leur pertinence et leur efficacité**.

Par exemple :

- **Dans un projet agricole**, les enquêtes de suivi sur les rendements ou les pratiques culturales doivent être programmées **après les récoltes**, et non pendant les périodes de semis ou de forte mobilisation des producteurs, afin de garantir la disponibilité des bénéficiaires et la fiabilité des données.
- **Pour les organisations paysannes (OP)**, les temps forts comme les **assemblées générales, les campagnes d'adhésion ou les négociations commerciales** peuvent être des moments stratégiques pour organiser des activités de redevabilité ou de capitalisation, car ils rassemblent les membres et favorisent l'expression collective.
- **Pour les partenaires de mise en œuvre**, il est important de tenir compte de leur propre calendrier institutionnel (fermetures annuelles, audits internes, renouvellements de mandats, etc.) pour planifier les ateliers d'évaluation ou les sessions d'apprentissage, afin d'assurer leur pleine implication.

En négligeant ces temporalités, on risque de compromettre la qualité des données collectées, de réduire la participation des acteurs clés, voire de créer des tensions ou des incompréhensions. Le manque de planification conduit régulièrement au non-respect des fréquences de collecte de données, ne permettant pas d'analyser les changements sur des séries de temps suffisantes, représentatives ou cohérentes.

Dans le budget

Il est essentiel d'**intégrer une estimation réaliste et détaillée des coûts liés aux activités MEAL** dans le budget des projets (ressources humaines internes et externes, matérielles et logistiques requises). Trop souvent sous-estimés ou relégués au second plan, ces coûts doivent être considérés comme des éléments structurants du projet, au même titre que les activités opérationnelles.

Les postes budgétaires à prévoir peuvent inclure :

- **Temps de gestion et coordination MEAL** : mobilisation du personnel pour le suivi, la redevabilité, l'analyse et la capitalisation
- **Déplacements et visites de terrain** : missions de suivi, enquêtes, diagnostics participatifs, collecte de données
- **Renforcement des capacités** : formations des équipes locales, des partenaires et des OP sur les outils MEAL, l'analyse de données ou la redevabilité
- **Production et traitement de données** : outils de collecte (questionnaires, tablettes), saisie, nettoyage, analyse statistique, visualisation

- **Études et enquêtes spécifiques** : levée d'informations pour la situation de référence, typologie des exploitations agricoles (EA), diagnostics agraires sur de nouveaux territoires, études d'impact
- **Évaluations intermédiaires et finales** : mobilisation d'experts externes, ateliers de restitution, diffusion des résultats
- **Capitalisation et apprentissage** : ateliers multi-acteurs, documentation des bonnes pratiques, diffusion des enseignements et des produits
- **Actualisation du dispositif MEAL** : révision des indicateurs, adaptation des outils, mise à jour des bases de données

Par exemple, dans un projet d'appui à la transition agroécologique, il peut être pertinent de budgétiser un stage universitaire pour réaliser un **diagnostic agraire** sur une zone nouvellement ciblée, ou de prévoir des **ateliers de typologie des systèmes de production** pour affiner les indicateurs de suivi. De même, une enveloppe dédiée à l'analyse des données collectées permettra de produire des rapports utiles pour les partenaires et les bailleurs.



ÉTAPE 2 : LE DEMARRAGE DU PROJET

Réviser/adapter le cadre logique et les indicateurs du projet

Un décalage existe souvent entre les conditions de formulation et celles du démarrage. Lorsque le temps écoulé est important, un temps de révision puis, si nécessaire, de renégociation du cadre logique avec le bailleur, est indispensable pour garantir un projet réaliste, réalisable et de qualité.

Une fois les indicateurs validés, l'équipe AVSF précise pour chacun : les responsables du suivi, la méthode d'évaluation, la

fréquence de mesure et les outils à utiliser (fiche de suivi, fiche d'enquête, tableur, questionnaire Kobotoolbox, etc.).



OUTIL

- Format du cadre logique du bailleur de fonds qui cofinance le projet



Intégrer les indicateurs agréables de la CPP de l'AFD dans votre plan MEAL

La **Convention de Partenariat Pluriannuel (CPP)** de l'AFD, dont bénéficie AVSF depuis plusieurs années, est un instrument de financement destiné aux Organisations de la Société Civile (OSC). Elle vise à soutenir des projets à fort impact sur plusieurs années, en renforçant les capacités des OSC et en favorisant des partenariats stratégiques. Dans ce cadre, l'AFD a défini une série d'indicateurs **agréables**, permettant de mesurer de manière homogène les effets des projets soutenus.

AVSF doit donc intégrer ces indicateurs dans le plan MEAL de chaque projet, **même lorsque le financement provient d'un autre bailleur de fonds**, afin d'assurer une cohérence institutionnelle et de faciliter le reporting annuel consolidé au niveau d'AVSF.

Les indicateurs agréables AFD à intégrer sont :

1. **Nombre de familles rurales bénéficiaires directs**
nombre de ménages directement touchés par les activités du projet.
2. **Nombre de femmes bénéficiaires directs**
désagrégation par sexe pour valoriser les actions en faveur de l'égalité de genre.
3. **Nombre de jeunes bénéficiaires directs**
suivi spécifique des bénéficiaires âgés de 15 à 35 ans selon les lois nationales.
4. **Nombre de partenaires de co-exécution renforcés**
nombre d'organisations locales partenaires de mise en œuvre des projets et accompagnées (ONGs, institutions, etc.).
5. **Nombre d'organisations de producteurs (OP) renforcées**
suivi des OPs ayant bénéficié d'un appui technique, organisationnel ou institutionnel.
6. **Nombre de plans de renforcement de capacités construits et/ou mis en œuvre**
IRI ou **DOP**⁽²⁾ élaborés ou actualisés au cours de l'année avec les partenaires et les OPs

Ces indicateurs doivent être suivis pour **chaque projet** via les outils MEAL du projet et **remontés au siège en janvier N+1 via le SYSE**⁽³⁾. Leur **agrégation facilite la capitalisation à l'échelle institutionnelle, renforce la redevabilité et permet de démontrer l'impact global des actions d'AVSF auprès de ses partenaires et bailleurs.**



OUTIL

- Onglet n°4 du fichier [SYSE Format 2024_VF_FR.xlsx](#)

Décrire la méthode de suivi de chaque indicateur

Un exemple de tableau de suivi est proposé à la section 3.3 ; ce tableau permet de synthétiser :

- **Le choix d'outils de collecte adaptés** : en fonction de la nature des données à recueillir et de leur quantité, on pourra utiliser des **questionnaires (en ligne ou papier)**, des **entretiens semi-directifs**, des **discussions de groupe**, des **observations directes**, ou encore des outils numériques de collecte mobile (ex. KoboToolbox).
- **La planification des moments de collecte** : il convient de préciser **à quelle fréquence** les données seront collectées (mensuellement, trimestriellement, annuellement), en lien avec les jalons du projet et les temporalités locales.
- **La répartition des responsabilités** : identifier **qui est responsable** de la collecte, de la saisie, de l'analyse et de la validation des données (équipe projet, partenaires, consultants, etc.).
- **L'analyse et l'adaptation** : le cadre MEAL doit également décrire **comment les données seront analysées, par qui, et comment les résultats seront utilisés** pour ajuster les activités du projet. Des revues périodiques (réunions de suivi, ateliers d'analyse participative, etc.) doivent être prévues pour s'assurer que le projet reste aligné sur ses objectifs et pour intégrer les apprentissages en continu.

Par exemple, pour un indicateur mesurant l'évolution des pratiques agroécologiques, des **observations de terrain croisées avec des entretiens** auprès des producteurs peuvent être réalisées tous les six mois, analysées par l'équipe technique, puis discutées en atelier avec les OP partenaires pour ajuster les actions de formation ou d'accompagnement.

2 **IRI** (Indice de Renforcement Institutionnel) et **DOP** (Diagnostic Participatif des Organisations Paysannes)

3 Chaque CN transmet donc au siège : 1 SYSE pour chaque projet exécuté dans l'année N-1

Etablir la situation de référence

Toute mesure de résultats ou d'effets nécessite un point de départ défini au tout début du projet. La situation de référence doit donc être intégrée au chronogramme comme l'une des premières activités, dès que les équipes et les moyens sont opérationnels. Ce travail, parfois long, permet d'identifier les valeurs initiales des indicateurs clés et de comprendre la complexité des exploitations familiales, des acteurs et des territoires concernés. Il contribue également à éclairer la révision ou l'adaptation du cadre logique et des indicateurs du projet.

A noter que pour obtenir des informations fiables, affranchies de préjugés et biais, il convient de s'assurer de la confiance des personnes enquêtées. Cela passe par un temps d'information et de sensibilisation des « bénéficiaires » et de leurs organisations.

Cette première étape permet d'obtenir différents produits : **situation initiale du territoire** et des dynamiques qui y sont à l'œuvre (caractéristiques physiques, zonage, relief, sols, eau, etc.), **histoire agraire** (modes d'utilisation du milieu, environnement socio-économique, processus de différenciation des exploitations agricoles, facteurs favorables ou limitants pour le développement de l'agroécologie) ; **types d'acteurs** (exploitations agricoles et environnement socio-économique et institutionnel, filières, relations entre acteurs, dynamiques socio-économiques, enjeux) ; **activités agricoles et extra-agricoles** notamment les éléments en lien avec l'agroécologie ; activités agricoles/filières et marchés.

NB : si la situation de référence n'a pas été établie par l'équipe au moment de la conception du projet, il sera alors indispensable de la reconstituer à posteriori [« baseline rétrospective »] par [a] les études existantes ou réalisées avant la formulation du projet [b] le document projet présenté [c] des entretiens avec des personnes ressources [d] les propres connaissances de l'équipe du projet et des partenaires.

- Voir Exemple de situation de référence en Annexe 4.



OUTIL

- [Mémo pour la conduite des situations de références des projets AVSF - Téro](#)

ÉTAPE 3 : LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La collecte des données

La qualité de cette étape conditionne la fiabilité des informations analysées. Il est essentiel de sélectionner les méthodes les plus adaptées (quantitatives, qualitatives, enquêtes, mesures, observations, focus groups, etc.) ainsi que des outils simples et faciles à utiliser (fiches papier, rapports de terrain, tablettes ou smartphones, photos, formulaires, fiches de suivi), en priorisant les outils digitaux de collecte. La collecte doit être réalisée au moment le plus pertinent pour les équipes et les partenaires, conformément au plan MEAL.

Afin de garantir la fiabilité et qualité des données, il faut également s'assurer que les personnes chargées de la collecte (animateur-trice de terrain, technicien-ne, partenaire, prestataire externe etc.) soient formées aux méthodes et aux outils proposés. Pour cela, il est recommandé de tester au préalable les outils avec les utilisateurs-trices (collecteur-trice, bénéficiaires) et les adapter si nécessaire (traductions).

La méthodologie des focus groups

Les focus groups, ou groupes de discussion, sont une méthode qualitative essentielle pour recueillir des perceptions, opinions et expériences auprès de groupes cibles. Ils permettent d'approfondir la compréhension des dynamiques sociales, des besoins, des attentes et des effets perçus d'un projet. Un focus group réunit généralement entre 6 et 12 participants-es partageant des caractéristiques communes (âge, genre, activité, etc.), sous la facilitation d'un-e animateur-riche neutre.

La préparation est cruciale : il convient de définir des objectifs clairs, de sélectionner les participants-es de manière représentative, et de concevoir un guide d'entretien semi-directif. Ce guide oriente la discussion tout en laissant place à l'expression libre. L'animateur-trice veille à instaurer un climat de confiance, à encourager la participation équitable et à éviter les biais de domination.

Les focus groups sont particulièrement utiles pour explorer des sujets sensibles, tester des hypothèses issues de données quantitatives, ou encore identifier des indicateurs qualitatifs. Ils peuvent être menés à différentes étapes du cycle de projet : diagnostic, suivi, évaluation ou capitalisation.

L'analyse des données repose sur la transcription des échanges, le repérage des thèmes récurrents et la mise en perspective des points de vue. Bien que non généralisables, les résultats offrent une richesse d'interprétation précieuse pour orienter les décisions et renforcer la redevabilité envers les communautés.

Le stockage et le traitement des données

Une fois les données collectées, il convient de les saisir régulièrement dans une base de données – un tableur sous Excel suffira en général – afin d'éviter leur accumulation en fin de cycle. Enfin, il est essentiel de choisir un moyen de stockage fiable.

Le stockage doit répondre à trois critères : sécurité, accessibilité et organisation.

- **Sécurité** : Les données sensibles (identité, opinions, etc.) doivent être protégées. Utilisez des ordinateurs ou téléphones sécurisés, avec mot de passe, et évitez les supports non protégés (clés USB non chiffrées, carnets non verrouillés).
- **Accessibilité** : Les données doivent être facilement retrouvables par les personnes autorisées. Classez-les par projet, date, type de collecte, etc.
- **Organisation** : Utilisez des formats clairs (Excel, Kobo, etc.) et nommez les fichiers de manière cohérente (ex. : "Enquête_Bénéficiaires_Mars2025").

Le traitement permet de transformer les données brutes en informations utiles. Pour cela, **vérifiez que les données sont complètes, cohérentes et sans doublons**, corrigez les erreurs évidentes, regroupez les réponses par thèmes ou catégories pour les données qualitatives (ex. : réponses ouvertes).

- Voir plus d'explications au chapitre 3.3 – Elaboration et application d'outils de recueil des données

L'analyse des données

Une fois les données collectées, **leur analyse est une étape clé pour évaluer les performances du projet, identifier les réussites et les blocages, et orienter les ajustements nécessaires : il s'agit de transformer l'information en décision**. Cette analyse doit être menée en équipe, car la compréhension des résultats observés repose largement sur les retours du terrain. Les techniciens-nes et enquêteurs-trices apportent ainsi les éclairages indispensables au ou à la responsable S/E chargé-e d'interpréter les données.

Le Guide GTAE^[4] recommande ainsi que « **la validation des analyses soit faite en mode concerté** : équipe du projet, représentants des exploitants agricoles et acteurs des filières, agents des services d'appui. Cette concertation autour des résultats et effets observés de l'adoption des pratiques est indispensable à la qualité des restitutions futures et contribue à l'amélioration du dispositif de suivi évaluation ».

Étapes clés de l'analyse

1	Utiliser des outils accessibles Privilégier des outils simples et adaptés aux capacités des équipes, tels que Excel, Power BI, ou des logiciels libres comme R ou QGIS pour les données spatiales. Ces outils permettent de produire des tableaux de suivi, des graphiques, des cartes, et de repérer des tendances ou des écarts significatifs.
2	Croiser les regards Travailler en binôme ou en groupe pour limiter les biais d'interprétation et enrichir l'analyse par des perspectives complémentaires (technique, sociale, genre, etc.).
3	Documenter les interprétations Consigner les hypothèses, les constats et les limites de l'analyse dans un format clair (fiches d'analyse, notes internes, présentations), afin de faciliter le partage et la discussion avec les partenaires et les équipes.
4	Identifier les informations clés Rechercher des tendances (ex. : amélioration progressive des rendements) Repérer des différences entre groupes (ex. : femmes vs hommes, jeunes vs adultes, OP accompagnées vs non accompagnées) Détecter des points de blocage ou de réussite (ex. : faible adoption d'une pratique, forte mobilisation autour d'un atelier) Comparer les données avec des références locales ou nationales pour situer les résultats du projet dans leur contexte
5	Synthétiser les résultats Produire des résumés clairs et visuels (tableaux de bord, infographies, posters, bulletins de suivi) adaptés au public-cible pour faciliter la compréhension et l'utilisation des résultats par les équipes terrain, les partenaires et les bailleurs.

Par exemple, une analyse trimestrielle des données de formation peut révéler une baisse de participation des jeunes femmes dans certaines zones. Ce constat, croisé avec des entretiens qualitatifs, peut conduire à ajuster les modalités de formation (modification des horaires etc.).

- Voir plus d'explications au chapitre 3.5 - Analyse et interprétation des données

Les mécanismes de feedback

Le partage régulier des analyses avec l'équipe projet, les partenaires de co-exécution et les bénéficiaires est essentiel pour favoriser une **appropriation collective du dispositif MEAL**. Plus les acteurs participent à la lecture et à l'interprétation des données, mieux ils comprennent le sens des actions menées et plus ils peuvent contribuer à leur amélioration.

Pour cela, il est recommandé de mettre en place des **temps forts d'échange et de dialogue**, tels que :

- des **réunions d'équipe** pour discuter des résultats et ajuster les activités ;

4 [Guide pour l'évaluation de l'agroécologie - AVSF - Agronomes & vétérinaires sans frontières](#) Guide méthodologique fruit d'une collaboration entre équipes du GTAE (AgriSud International, AVSF, Cari et Gret) AgroParisTech, CIRAD, IRD, Institut Agro Montpellier.

- des **ateliers participatifs** avec les partenaires pour interpréter ensemble les données ;
- des **retours aux communautés** sous forme de présentations simplifiées, d'affichages ou de discussions collectives.

Ces moments permettent non seulement de **renforcer la transparence et la redevabilité**, mais aussi de nourrir l'apprentissage collectif et de renforcer la légitimité des décisions prises.

- Voir plus d'explications au chapitre 5 – Redevabilité

ÉTAPE 4 : LE PROJET A MI-PARCOURS

À mi-parcours, il est crucial de mettre en place des **mécanismes de retour d'information** permettant aux parties prenantes de partager leurs perceptions, leurs expériences et leurs suggestions. Cette démarche favorise une meilleure appropriation du projet et permet d'ajuster les interventions en fonction des besoins réels du terrain. Ces retours sont précieux pour identifier les **attentes non satisfaites** ou les **points de blocage**, valoriser les **réussites perçues par les bénéficiaires**, affiner les modalités d'intervention pour mieux répondre aux réalités locales.

Parmi les outils mobilisables figurent les **formulaires de rétroaction** simples et accessibles [papier ou numérique] ; **boîtes à idées** installées dans les lieux de passage ou de réunion ; **réunions communautaires** ou groupes de discussion pour favoriser l'expression collective ; **entretiens individuels ou visites de terrain** pour recueillir des retours qualitatifs. Ces outils sont évidemment à adapter selon le public-cible (alphabétisé ou pas etc.).



OUTIL

- Exemple de fiche de retour d'information en Annexe 5

À mi-parcours, **il est pertinent de réaliser une évaluation intermédiaire** lorsque celle-ci a été prévue dès la conception du projet. Elle permet de mesurer les progrès accomplis, de vérifier la pertinence des hypothèses initiales et d'ajuster la stratégie pour la seconde phase. En l'absence d'évaluation formelle, **il est recommandé d'organiser un bilan élargi en équipe**, plus approfondi et réflexif que les bilans annuels habituellement réalisés pour la planification et la préparation des rapports d'activités.

- Voir plus d'explications au chapitre 4 – Évaluation

ÉTAPE 5 : LA FIN DU PROJET

Dans la logique MEAL, l'évaluation finale est une étape incontournable. Elle ne se limite pas à un bilan des activités : elle vise à apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions, en s'appuyant sur des critères reconnus. Cette analyse approfondie permet de rendre compte des impacts, d'identifier les facteurs de succès ou d'échec et de formuler des recommandations pour améliorer les futurs projets. Elle constitue ainsi un outil essentiel de redevabilité et de capitalisation.

Une fois les données analysées et les conclusions tirées, il est essentiel de partager les résultats avec l'ensemble des parties prenantes. Cette étape renforce la transparence, valorise les efforts collectifs et alimente une dynamique d'apprentissage partagé.

Plusieurs formats peuvent être mobilisés selon les publics-cibles :

- **Rapports de fin de projet** : clairs, synthétiques et illustrés, mettant en évidence les progrès réalisés, les résultats atteints, les leçons apprises et les perspectives.
- **Présentations ou ateliers de fin de projet/de clôture** : à destination des partenaires de co-exécution, des autorités locales ou des bailleurs, pour favoriser l'échange et la redevabilité.
- **Réunions communautaires** : pour restituer les résultats aux bénéficiaires dans un langage accessible, à l'aide de supports visuels ou interactifs.

Par exemple, un rapport simplifié illustrant les principaux résultats (nombre de bénéficiaires, changements observés, témoignages) peut être partagé avec les partenaires pour nourrir la réflexion collective et renforcer la collaboration.

Cette étape est également l'occasion de capitaliser les apprentissages du projet, en vue de leur réutilisation dans de futurs projets ou dans les stratégies d'AVSF.



OUTILS

- Un exemple de planification du MEAL en Annexe 6
- Voir plus d'explications aux chapitres 4 - Évaluation, 5 - Redevabilité et 6 - Apprentissage

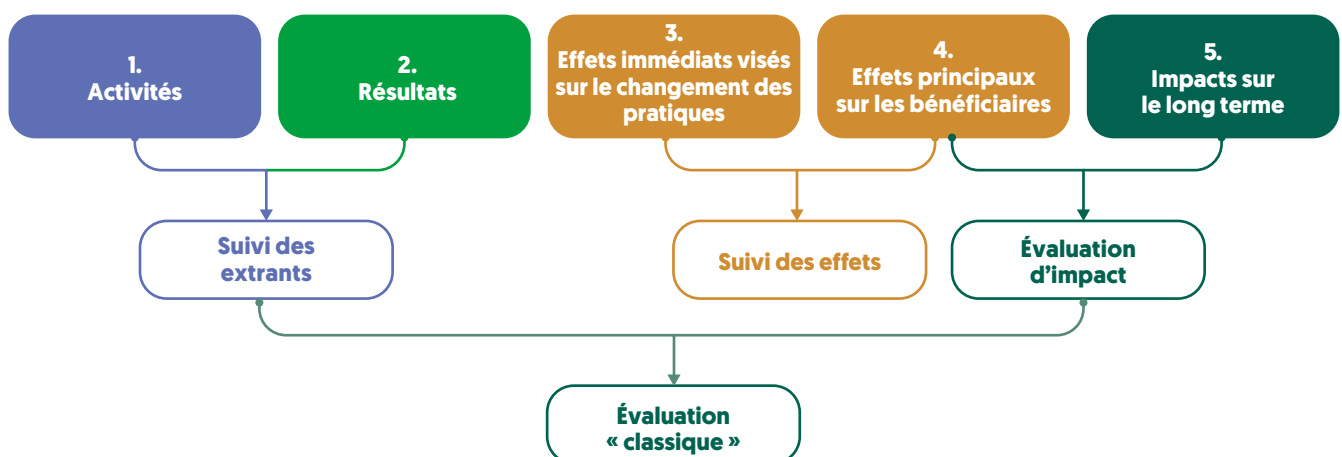
03

Suivi des activités, des résultats et des effets

3.1 Objectifs

AVSF et ses partenaires mettent en place, pour chaque projet, un système de suivi spécifique, conçu si possible à partir de la théorie du changement du projet, de son cadre logique et en cohérence avec le guide MEAL d'AVSF.

Ce système comprend plusieurs volets complémentaires :



Le suivi des extrants

Le suivi des extrants, c'est à dire le suivi des apports, des activités et des produits générés, permet de piloter concrètement la mise en œuvre du projet (par exemple : nombre de formations réalisées, quantités de médicaments vétérinaires distribués, visites d'ACSA effectuées). Il constitue un outil central pour ajuster les actions en temps réel.

Placé sous la responsabilité du ou de la responsable de projet, ce suivi est mis en œuvre régulièrement par les équipes, généralement chaque mois, tout au long de l'intervention. Il s'appuie sur un plan structuré élaboré à partir du cadre logique, précisant les activités, les produits attendus, les résultats, la consommation budgétaire et les échéances. Ce plan est défini dès le démarrage du projet par le ou la responsable de projet, qui sélectionne les outils de suivi les plus adaptés au contexte, en privilégiant lorsque possible des solutions digitalisées. Cette sélection se fait en concertation avec les principales parties prenantes (partenaires institutionnels, organisations de producteurs, communes, etc.).

Le ou la Coordinateur-trice National-e (CN) est le ou la garant-e de ce suivi : il ou elle veille à ce que chaque projet dispose de ce plan structuré et, si nécessaire, appuie le ou la responsable de projet dans sa mise en place au démarrage. Il ou elle assure également la consolidation des informations et la transmission régulière des avancées au bailleur, conformément aux exigences des conventions de subvention (échéances, formats, etc.).

Le suivi des effets

Le suivi des effets (immédiats ou principaux) a pour objectif d'analyser les changements observés au sein des groupes cibles à la suite des interventions d'AVSF. Il permet de dépasser le simple suivi des réalisations et des résultats pour comprendre la portée réelle des actions menées et en tirer des enseignements utiles. Ce suivi répond à plusieurs finalités complémentaires :

Au niveau des projets

- Éclairer les équipes sur les évolutions constatées afin d'améliorer en continu les stratégies et méthodologies d'intervention.

Au niveau des pays/ coordinations nationales

- Contribuer à l'élaboration et à l'ajustement des stratégies pays ;
- Identifier les adaptations nécessaires pour atteindre plus efficacement les effets et impacts recherchés ;
- Renforcer les démarches de plaidoyer en s'appuyant sur les changements documentés sur le terrain ;
- Orienter la conception et la gestion des futurs projets, sur la base des enseignements tirés.

Au niveau du siège d'AVSF

- Nourrir les réflexions stratégiques sur les thématiques prioritaires (ARC, ESAP, OPM) ;
- Soutenir les démarches de capitalisation et de communication professionnelle ;
- Renforcer les actions de plaidoyer et d'incidence politique à l'échelle globale.



En résumé, le suivi des effets constitue un outil central du dispositif MEAL : il permet d'améliorer en continu les approches et stratégies d'AVSF en s'appuyant sur une compréhension approfondie des changements induits par ses interventions.

Les dispositifs à mettre en place pour le suivi des effets sont décrits dans la section 3.3 ci-après.



Suivi des extrants vs. suivi des effets:

Aspect	Suivi des (résultats/ « extrants »)	Suivi des effets (immédiats et principaux)
Objectif	Vérifier la mise en œuvre des activités	Mesurer les changements induits chez les bénéficiaires directs
Exemples	Nombre de formations, visites vétérinaires, intrants livrés	Amélioration de la santé animale, satisfaction des éleveurs
Type de données	Données quantitatives sur les réalisations	Données qualitatives et quantitatives sur les résultats
Temporalité	Court terme, en continu	Court et moyen terme
Utilité	Pilotage opérationnel du projet	Évaluation de la pertinence et de l'efficacité des actions
Question clé	Faisons-nous ce que nous avons prévu ?	Ce que nous faisons produit-il les effets/ changements attendus ?

Ces deux niveaux de suivi sont complémentaires : l'un renseigne sur le «faire», l'autre sur le «changer». Le suivi des extrants permet de piloter l'action au quotidien, tandis que le suivi des effets éclaire la pertinence et l'efficacité du projet à court et moyen terme.

Des outils spécifiques d'évaluation des capacités des partenaires et de leur évolution

Le suivi inclut également l'appréciation du renforcement des capacités des organisations partenaires (ONG, organisations de producteurs). AVSF a développé à cet effet des outils spécifiques : l'Indice de Renforcement institutionnel (IRI) et le Diagnostic des Organisations de Producteurs (DOP), qui permettent d'évaluer l'évolution des capacités organisationnelles et d'orienter les actions de renforcement. Ils ne sont pas détaillés dans ce guide, mais font l'objet de publications spécifiques.



OUTIL

- Diagnostic des partenaires, Guides et outils pour les [IRI](#) et [DOP](#)

Un dispositif de suivi spécifique, les systèmes d'alerte précoce

Dans certains projets sensibles, AVSF peut mettre en place un système d'alerte précoce, tel que le Système Pastoral d'Alerte et d'Information (SPAI) développé dans le Ferlo sénégalais[5]. Ce dispositif repose sur un suivi spécifique et une coordination multi-acteurs, permettant une réponse d'urgence de proximité. Le SPAI vise à détecter et signaler rapidement des événements susceptibles d'affecter les communautés locales ou les ressources naturelles. Il permet notamment d'alerter sur :

- des tensions sociales ou foncières (par exemple entre éleveurs et transhumants autour des zones de pâturage),
- des pannes de forages ou d'autres infrastructures pastorales,
- des feux de brousse,
- des suspicions de maladies animales (zoonoses)[6]
- des campagnes de vaccination ou de reboisement

Le système s'appuie sur une diversité de canaux de diffusion adaptés aux réalités du terrain : SMS, messages vocaux, radios communautaires, centres d'alerte locaux, géoportail web et mailing list. Il favorise ainsi l'accès à l'information pour les éleveurs, les services techniques, les autorités locales et les décideurs, tout en renforçant les réseaux traditionnels d'échange d'informations.

Ce type de dispositif contribue à améliorer la résilience des communautés face aux aléas climatiques, aux crises sanitaires ou aux conflits d'usage, tout en soutenant une gestion durable et équitable des ressources naturelles.

5 [fiche-innovation_avsf_syteme_pastoral_alerte_senegal_2020_vf.pdf](#)

6 [Surveillance communautaire et intégrée contre les zoonoses - AVSF - Agronomes & vétérinaires sans frontières](#)

3.2 La définition des dispositifs de suivi des effets à mettre en place sur les projets

La première étape est la **définition des dispositifs de suivi des effets à mettre en place sur les projets**. Elle se fait sous la responsabilité du ou de la chargé-e de suivi-évaluation du projet concerné, en concertation avec d'autres acteurs (responsable projet, coordination nationale, chargé-e de programme, partenaires, etc.). En l'absence de chargé-e de suivi-évaluation, cette mission incombe au responsable projet.

Il est important de rappeler que certains principes s'appliquent également au suivi des extrants, mais dans une moindre mesure. En effet, le suivi des effets exige une rigueur méthodologique particulière de la part des équipes projets, en raison de la complexité accrue des indicateurs et de la nécessité de les mettre en perspective pour analyser les changements observés.

Cette démarche se décline en plusieurs étapes :

La sélection et la validation des indicateurs d'effets du projet

Cette étape consiste à définir ou confirmer les indicateurs transversaux qui seront suivis dans chaque projet. AVSF a identifié un ensemble commun de 18 indicateurs d'effets (IET) :

- 6 indicateurs transversaux applicables à l'ensemble des interventions d'AVSF ;
- 3 indicateurs spécifiques aux projets ou composantes ESAP (Élevage, Santé animale, Santé publique vétérinaire) ;
- 3 indicateurs pour les projets ou composantes ARC (Agricultures paysannes, Ressources naturelles et adaptation au changement climatique) ;
- 6 indicateurs dédiés aux projets ou composantes OPM (Organisations paysannes et Marchés).

Dans la majorité des cas, ces indicateurs sont sélectionnés et intégrés dès la formulation du projet (voir chapitre 2.2 : planification du MEAL dans le cycle de projet). Si cela n'a pas été fait à ce stade, leur intégration peut être réalisée au démarrage. Il est également possible d'ajouter des IET non prévus initialement, à condition de tenir compte de manière réaliste du temps nécessaire pour les mesurer et les valoriser au cours du projet.

La sélection des indicateurs se fait selon des critères de pertinence : ils doivent être agrégeables, sensibles aux effets du projet, faisables/mesurables. Ils doivent être en lien direct avec les changements recherchés par le projet.

Des fiches-outils ont été élaborées afin d'assurer la robustesse, la comparabilité et l'agrégeabilité des indicateurs : elles permettent une compréhension/interprétation commune des indicateurs et des procédures de calcul ; elles fournissent des orientations sur l'échantillonnage, les méthodes de collecte, le traitement et l'analyse des données, ainsi que les erreurs à éviter.



OUTIL

► Fiches-outils IET : [OUTILS SUIVI DES EFFETS_fr](#)

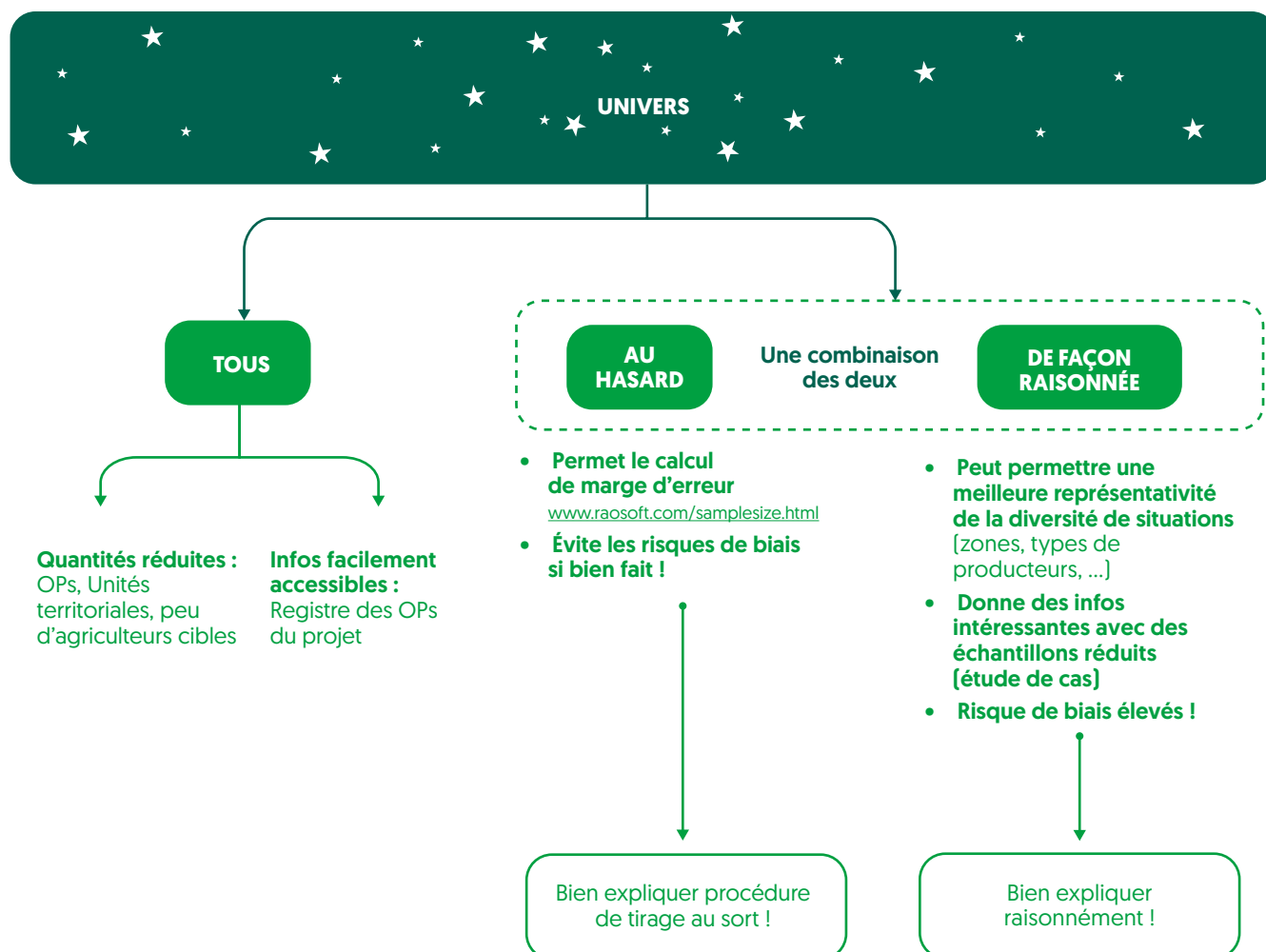
Fiche descriptive Indicateur d'effet transversal AVSF

Indicateur IET N°	
Type d'indicateur	
Thématique	
Description	
Genre	
Procédure de calcul	
Méthode d'échantillonnage et taille de l'échantillon	
Méthode et outils de collecte des données	
Méthode de traitement des données	
Fréquence de mesure	
Difficultés/risques fréquemment rencontrés	
Questions pour orienter l'analyse des données recueillies	

La définition de la procédure d'échantillonnage

Pour chaque indicateur, il s'agit de :

- **Décrire et délimiter « l'univers »** [la population cible] sur lequel l'échantillonnage sera réalisé (agriculteurs, OPs partenaires). Il s'agit de l'ensemble du groupe-cible sur lequel des effets sont recherchés, en lien avec l'indicateur considéré
- **Déterminer la modalité d'échantillonnage** (au hasard ou de façon raisonnée), en expliquant la procédure pour le tirage au sort ou le raisonnement pour l'échantillonnage raisonné
- **Déterminer la taille de l'échantillon**, en trouvant un équilibre entre la représentativité souhaitée (marge d'erreur acceptable) et la faisabilité avec les moyens et le temps disponibles du projet



Source : Tero

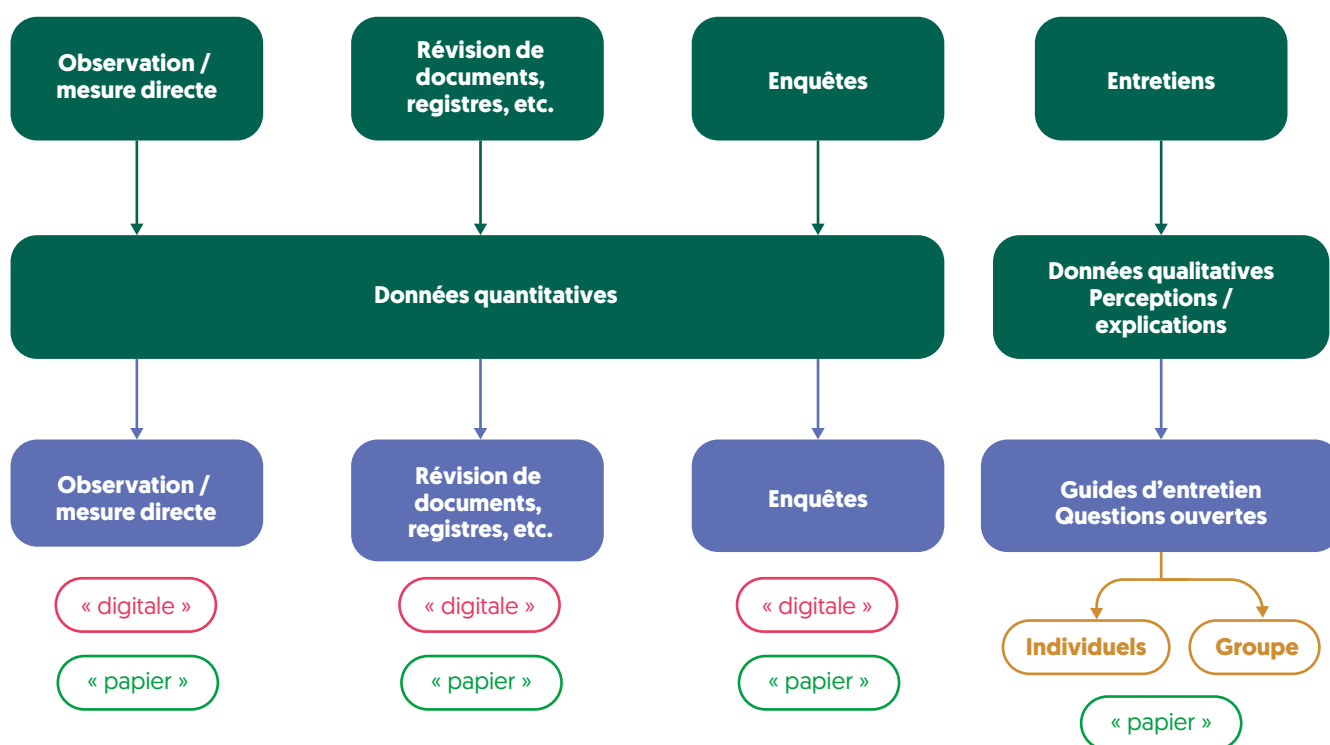
En plus des fiches-outils qui donnent des orientations spécifiques à chaque indicateur, un **tutoriel a été élaboré** pour expliquer et illustrer cette procédure d'échantillonnage, et se trouve disponible ici :

■ [Tutoriel sur l'échantillonnage_VF.pptx](#)

L'identification des instruments et méthodes concrètes de collecte des données

Les modalités peuvent inclure l'**observation/mesure directe**, la révision de documents ou registres, les **entretiens** (individuels ou de groupe), et les **enquêtes** (avec questions fermées ou ouvertes).

Les **modalités** / **instruments** de collecte



Source : Tero



Le remplissage d'un tableau de présentation du dispositif proposé

Ce tableau récapitule les informations clés pour chaque indicateur :

- période/fréquence de collecte
- instruments/méthodes de collecte
- échantillonnage (univers, modalités de sélection, quantité)
- personnes chargées de la collecte et du suivi de l'indicateur
- outils disponibles et commentaires

Il est intégré dans le format SYSE global d'AVSF :

DISPOSITIF DE SUIVI GLOBAL DES INDICATEURS D'EFFET TRANSVERSAUX (IET)										
Renseigner le tableau AU DEMARRAGE du projet.										
Indicateur IET sélectionné (À choisir dans l'annexe 1 et 2 selon la pertinence pour le projet)		Qui ?		Comment ?				Quand ?	Outils de collecte disponibles (exemples : "Questionnaires sur KoboToolbox", "Fiches parcelles", "Cahiers producteurs", "Registres des membres"...)	Commentaires (exemple : "Les guides d'entretien restent à élaborer")
				Echantillonnage		Instruments / méthodes de collectes (exemples : "Focus group, entretiens individuels, Collecte des données enregistrés dans les cahiers de suivi technico-économique" etc.)				
				Modalité de sélection (= Exhaustif, raisonné ou statistique)	Quantité					
Numéro IET	Dénomination IET exemple : "Nombre d'éleveurs qui ont appliqué de nouvelles pratiques agroécologiques au sein de leur exploitation"	Chargé du suivi de l'IET (exemple : "Responsable Suivi-évaluation", "Responsable projet"...)	Chargé de la collecte des données exemple : "technicien animateur", "Assistant Technique"...)	Univers (= la population cible concernée ; exemple : "1240 producteurs membres des 4 coopératives appuies")				Période / fréquence de collectes (indiquer le(s) mois des collectes envisagées dans l'année)		
IET N°										
IET N°										
IET N°										
IET N°										
IET N°										



OUTIL

- Onglet n°2 du fichier
[SYSE Format 2024_VF_FR.xlsx](#)

Un **instrument de collecte** peut renseigner plusieurs **indicateurs** (qui s'appliquent à un même échantillon de la population cible) **et doit permettre de recueillir des données importantes complémentaires** (utiles à l'analyse et interprétation des données) tout en évitant les données inutiles.



En somme, cette première phase est fondamentale pour **construire un dispositif de suivi des effets robuste, pertinent et réaliste**, qui servira de base pour la collecte, le traitement, l'analyse et l'interprétation des données.

3.3 L'élaboration et application d'outils de recueil des données

La seconde étape du processus, une fois le dispositif défini, est l'élaboration et la mise en application des outils de recueil des données. Elle se fait également sous la responsabilité du ou de la chargé-e de suivi-évaluation, qui doit **proposer et valider des outils concrets de collecte de données, les appliquer et/ou former et encadrer les personnes qui en seront chargées**. Les actions clés à réaliser sont les suivantes :

Identification détaillée des informations à recueillir par instrument de collecte

Les chargés-es de suivi-évaluation **élaborent un « tableau renversé » pour chaque instrument de collecte**.

Instrument/ méthode de collecte	Echantillon sur lequel l'ins- trument sera appliqué	Indicateurs qui seront mesurés avec cet instru- ment	Données à recueillir pour mesurer / calculer ces indi- cateurs	Données complémentaires à recueillir intéressantes pour l'analyse et interprétation des données	Outils déjà existants

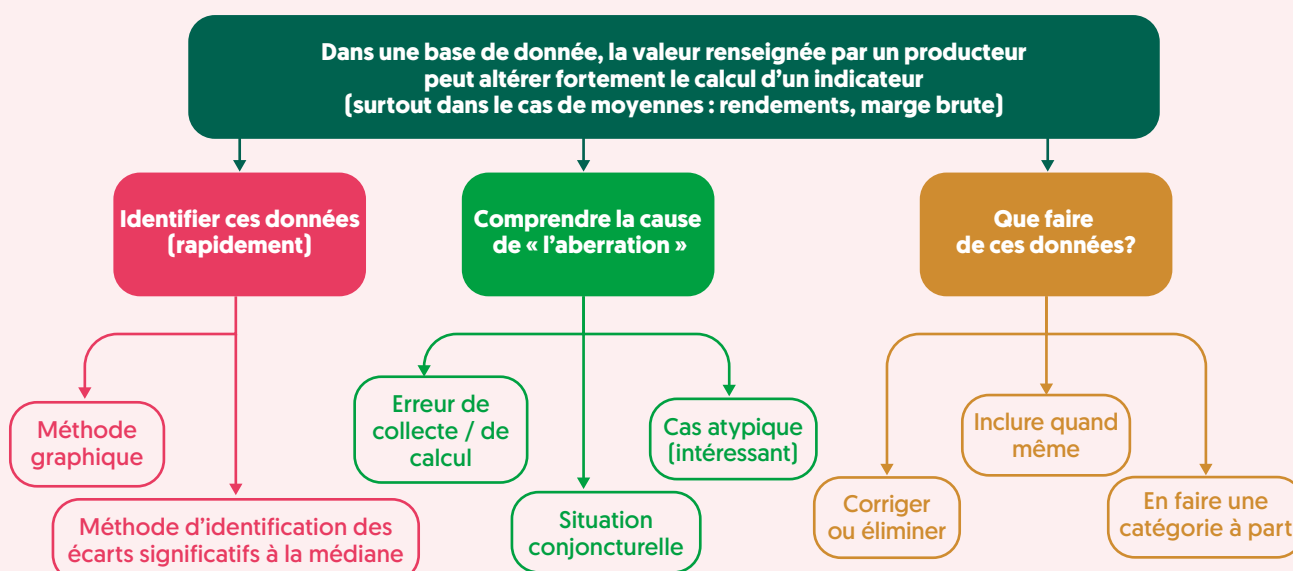
Un même instrument
peut renseigner plusieurs
indicateurs !

L'objectif est de **garantir une collecte de données réellement utile, en évitant à la fois les informations manquantes et les données superflues** qui ne seraient pas exploitées. Cette démarche vise également à favoriser **le partage des outils existants et la mutualisation des efforts entre projets**, notamment au sein d'un même pays, afin d'harmoniser les pratiques et méthodes.

La vérification et amélioration de la fiabilité des données

Il est crucial **d'identifier d'abord les données « aberrantes »** qui peuvent altérer fortement le calcul d'un indicateur, en particulier les moyennes (rendements, marge brute).

Différentes méthodes peuvent être utilisées pour identifier ces données, notamment :



Source : Téro

- **La méthode graphique**
Cette méthode est la plus simple. Elle implique une visualisation des données, souvent à travers des graphiques, pour repérer visuellement les points de données qui s'écartent significativement de l'ensemble des autres observations. Des nuages de points sont couramment employés dans ce contexte pour identifier rapidement les valeurs extrêmes.
- **La méthode d'identification des écarts significatifs à la médiane**
C'est une approche plus statistique, structurée et rigoureuse, mais uniquement pour ceux qui ont déjà des notions en statistiques et veulent aller plus loin (cf. annexe 7)

Par ailleurs, pour assurer la fiabilité des données et éviter les erreurs, il est important de prêter attention aux éléments suivants :

- **Utiliser des séries de données suffisantes et pertinentes** pour l'identification des données aberrantes
- Ces méthodes **ne permettent pas l'identification des erreurs « systématiques »** de collecte ou de traitement des données. Pour les éviter, il est essentiel de disposer de références sur les ordres de grandeur calculés et d'exercer un **esprit critique**
- Il faut éviter de **cumuler les erreurs d'approximation** dans le calcul des indicateurs. Pour cela, il faut repartir autant que possible des **données de base les plus fiables** [= éviter par exemple de faire des moyennes de moyennes].

Ensuite il s'agit de comprendre la cause de l'« aberration » : Il peut s'agir d'une erreur de collecte ou de calcul, d'une situation conjoncturelle ou d'un cas atypique. Cette compréhension permet de décider quoi faire avec ces données : les corriger, les éliminer, les inclure, ou les traiter comme une catégorie à part.



OUTIL

- PWP Webinaire n°3 Téro pour plus de détails [MODULE 3](#)

Le croisement de variables

Cette analyse permet de **comparer les valeurs des indicateurs selon certains critères** (types de cultures, zones, organisations paysannes, périodes, groupes-cibles vs. témoins) pour désagréger les données et identifier des **facteurs** explicatifs des différences observées. Par exemple, analyser les rendements en fonction du niveau d'application de pratiques agroécologiques ou les taux de mortalité animale selon l'accès aux services de santé.

Sur Excel, il est possible d'utiliser des tris, des filtres et, de manière plus avancée, des **tableaux croisés dynamiques** pour réaliser ces croisements.

Pour réaliser ces croisements, la variable discriminante doit être cohérente avec les hypothèses de départ et chaque catégorie doit comporter un nombre suffisant de valeurs pour garantir la significativité des résultats (à anticiper dès l'échantillonnage). Il est également essentiel de **ne pas confondre corrélation et causalité (relation de cause à effet)**. Des tests statistiques, comme le Khi-2, peuvent aider à vérifier la significativité des différences observées.



En résumé, cette étape consiste à structurer, nettoyer et **traiter les données de manière rigoureuse, afin de transformer des données brutes en informations fiables et directement exploitables** pour l'analyse des effets des interventions.

Au niveau du siège d'AVSF, ces données alimentent le suivi global réalisé :

SUIVI ANNUEL DES INDICATEURS D'EFFET TRANSVERSAUX (IET)								
Renseigner le tableau AU DEMARRAGE du projet puis CHAQUE ANNEE.								
		Date (démarrage) : <i>Indiquer l'année</i>	Date (année 1) : 2024		Date (année 2) : <i>Indiquer l'année</i>		Date (année 3) : <i>Indiquer l'année</i>	
Indicateurs d'effets transversaux (IET) communs AVSF et communs Projets ESAP/ARC/OPM	Valeur cible à la fin du projet	Valeur au début du projet (situation de référence)	Valeur atteinte à date	Commentaire	Valeur atteinte à date	Commentaire	Valeur atteinte à date	Commentaire
Listez les IET sélectionnés pour le projet selon leur pertinence : choix à faire parmi 20 IET clés (cf. onglet Annexe 1) et 10 IET additionnels (cf. onglet Annexe 2). Reportez ici le numéro de l'IET + son intitulé (n°1 à 30) Exemple : IET n°13 "Nombre d'agriculteurs qui ont augmenté, de façon significative, la diversité de leurs productions et surfaces concernées"	Ex : Marge brute du cacao 445 000 FCFA/hectare	EX : Marge brute du cacao 380 000 FCFA/hectare						Si besoin, ajoutez autant de colonnes que nécessaire pour les autres années du projet. A la fin du projet, justifiez les écarts constatés si la valeur cible n'a pas pu être atteinte
IET n°								
IET n°								
IET n°								



OUTIL

➤ Onglet n°3 du fichier
[SYSE Format 2024_VF_FR.xlsx](#)

3.5 L'analyse et interprétation des données

L'étape d'analyse et l'interprétation des données relatives aux effets des projets poursuit un double objectif : renforcer les capacités d'analyse au sein d'AVSF (équipes projets, coordinations pays, siège) et améliorer en continu les stratégies d'intervention. L'enjeu est de transformer des données collectées sur le terrain en informations utiles pour la décision, l'apprentissage et l'orientation stratégique.

Cette démarche s'organise en trois étapes complémentaires.

1. Décrire de façon rigoureuse et fournir une première analyse

Cette première étape vise à rendre les données lisibles, compréhensibles et directement exploitables.

Présentation des données brutes et agrégées

Il s'agit de montrer l'évolution des indicateurs d'effets mesurés dans le projet, idéalement sous forme graphique. Les valeurs globales/agrégées sont présentées, et lorsque cela est possible, elles sont mises en perspective avec des données comparatives (groupes témoins, situation initiale, etc.).

Analyse désagrégée et croisée des variables

Pour affiner la compréhension des résultats, les données peuvent être désagrégées (par organisation paysanne, type de producteur, zone géographique, etc.). L'analyse croisée permet d'identifier des différences, des corrélations ou des tendances selon différents critères : rendements par culture, adoption de pratiques agroécologiques selon les zones ou les OPs, comparaison entre agriculteurs cibles et témoins, etc.



À Madagascar, l'analyse de la Marge Brute par hectare réalisée dans le cadre du projet **Tambatra** met en évidence un écart significatif entre les cultures conduites en pratiques agroécologiques (sur Champs Écoles Paysans – CEP) et celles menées selon les pratiques habituelles (parcelles témoins). La marge brute moyenne atteint 5 345 833 Ar/ha sur les CEP, contre 3 674 000 Ar/ha pour les parcelles témoins, soit une différence de 46 %.

Dans le projet **Agricoop**, l'analyse a porté sur le niveau d'application des pratiques agroécologiques (PAE) selon l'organisation paysanne (OP) d'appartenance. Les résultats montrent de fortes disparités entre OP : les membres de l'OP Tombotsoa appliquent principalement le paillage, la taille et l'entretien des arbres, tandis que ceux de l'OP Menakely mettent en œuvre un éventail de pratiques nettement plus diversifié.

2. Analyser : comprendre les écarts et identifier les facteurs explicatifs

Une fois les données décrites, l'étape d'analyse consiste à aller au-delà de la simple observation des résultats pour en comprendre les raisons. **L'analyse vise à expliquer les écarts observés entre situations (initiale/actuelle), groupes (cibles/**

témoins) ou catégories de bénéficiaires. Elle consiste à **apprécier dans quelle mesure les valeurs atteintes par les indicateurs correspondent aux attentes du projet et aux besoins des publics-cibles.**

Elle permet également de déterminer si les résultats obtenus peuvent être considérés comme satisfaisants, tant du point de vue des objectifs et des moyens mobilisés par le projet que du point de vue des enjeux auxquels les groupes-cibles sont confrontés.

L'analyse doit ensuite chercher à identifier les facteurs qui expliquent les valeurs observées. Ces facteurs peuvent être multiples : éléments de contexte, caractéristiques socio-économiques des groupes-cibles, modalités d'intervention, ou encore événements imprévus ayant influencé les résultats. Cette étape demande souvent d'examiner les données en profondeur, de croiser différentes sources d'information et, lorsque les explications ne sont pas immédiatement disponibles, d'aller chercher les éléments manquants auprès des équipes, des partenaires ou des bénéficiaires. L'objectif est de comprendre pourquoi certains effets ont été atteints, pourquoi d'autres ne l'ont pas été, et pourquoi des différences apparaissent entre zones, organisations paysannes ou types de producteurs.



Les projets **Tambatra** et **Agricoop** illustrent bien cette démarche. Dans Tambatra, les écarts de marge brute par hectare entre les parcelles agroécologiques et les parcelles témoins ont pu être directement attribués à l'application des pratiques agroécologiques, qui ont permis d'obtenir de meilleurs rendements. À l'inverse, dans Agricoop, les différences de marge brute observées ne s'expliquent pas principalement par les PAE, mais plutôt par les types de cultures mises en place, les conditions de commercialisation (marchés et prix) et le coût des consommations intermédiaires. De même, les variations dans le niveau d'application des PAE entre organisations paysannes se sont révélées liées à la disponibilité locale des matières premières nécessaires (par exemple pour le compostage) et à l'adéquation des pratiques proposées avec le contexte agroécologique de chaque zone.



Pour accompagner cette étape, les fiches-outils fournissent des pistes de réflexion et des questions d'orientation permettant d'approfondir l'analyse des valeurs observées pour chaque indicateur d'effet transversal (IET). Elles constituent un appui méthodologique essentiel pour structurer l'analyse et garantir une interprétation rigoureuse et cohérente des données.

3. Interpréter : tirer les enseignements et formuler des recommandations

L'interprétation constitue l'aboutissement du processus d'analyse. Elle vise à transformer les résultats observés et les facteurs explicatifs identifiés en enseignements concrets pour les interventions futures. Cette étape permet de comprendre ce que les données révèlent réellement sur l'efficacité des stratégies mises en œuvre, sur les conditions qui ont permis l'atteinte des effets recherchés, et sur les limites rencontrées.

La première dimension de cette interprétation consiste à formuler les conclusions et apprentissages.

Il s'agit d'identifier les principaux enseignements qui se dégagent des analyses : les effets effectivement atteints, les leviers qui ont favorisé ces résultats, mais aussi les éléments qui n'ont pas produit les effets attendus. Cette réflexion permet de déterminer dans quelle mesure les activités menées ont contribué aux changements observés et d'évaluer la pertinence des choix opérés.



Les exemples issus des projets illustrent bien cette démarche. Dans le projet **Tambatra**, l'analyse a mis en évidence le rôle central des Champs Écoles Paysans (CEP) dans la diffusion des pratiques agroécologiques : en permettant aux agriculteurs d'expérimenter et d'observer directement les effets technico-économiques des PAE, les CEP ont constitué un levier majeur d'adoption. À l'inverse, dans le projet **Agricoop**, l'interprétation des résultats a révélé la fragilité des relations commerciales lorsque les organisations paysannes ne maîtrisent pas leur certification, ce qui limite leur pouvoir de négociation et leur capacité à diversifier leurs débouchés. L'analyse a également souligné l'importance de sélectionner des PAE adaptées au contexte local, notamment en fonction de la disponibilité des matières premières nécessaires.

Sur la base de ces apprentissages, la seconde dimension de l'interprétation consiste à formuler des recommandations opérationnelles.

Celles-ci doivent orienter les ajustements à apporter au projet en cours, mais aussi éclairer la conception de futures interventions. Elles peuvent porter sur les stratégies d'appui, les pratiques à promouvoir, les modalités de mise en œuvre ou encore la manière de mieux prendre en compte certains facteurs contextuels. Ces recommandations alimentent également les réflexions stratégiques au niveau pays et au niveau institutionnel, ainsi que les actions de plaidoyer.



Les projets cités offrent là encore, des exemples concrets. Pour **Tambatra**, il a été recommandé de systématiser les réunions de restitution des résultats des CEP afin d'en renforcer l'impact. Pour **Agricoop**, les recommandations ont porté sur la réalisation de diagnostics de disponibilité des matières premières avant de promouvoir certaines PAE, ainsi que sur le renforcement de l'appui aux coopératives pour sécuriser des relations commerciales plus stables et avantageuses.

Enfin, il est essentiel que l'ensemble de ces étapes – analyse, interprétation, formulation des recommandations – soit mené de manière participative. Sous l'animation du ou de la chargé-e de suivi évaluation, les équipes projets, les partenaires, les organisations paysannes, la coordination nationale et le ou la chargé-e de programme doivent être associés à la réflexion. Cette co-construction garantit la pertinence des conclusions, leur appropriation par les acteurs concernés et leur intégration dans les pratiques.

Sur le plan opérationnel, les supports de présentation et les synthèses jouent un rôle clé dans ce processus.

- Le ou la chargé-e de suivi-évaluation prépare une première version du support PowerPoint structuré selon les orientations méthodologiques (cf. ci-après). Ce document est ensuite enrichi lors de sessions d'analyse collective avec les équipes projets, les partenaires locaux et les représentants-es des groupes-cibles.
- Une seconde version, intégrant ces contributions, est ensuite discutée à d'autres niveaux – coordination nationale, siège – afin de finaliser les apprentissages et recommandations.

En somme, cette procédure d'analyse et d'interprétation des données doit aller au-delà d'une simple compilation de chiffres. Elle exige une description rigoureuse, une analyse participative approfondie des causes et des effets, et une interprétation stratégique collective pour orienter les futures actions et capitaliser sur les expériences.



OUTIL

► PWP Webinaire n°4 Téro : [MODULE 4](#)

Orientations pour la présentation de l'analyse des effets au niveau projet

1	 Présentation brève du projet	Logique d'intervention et publics-cibles  1 diapo
2	 Présentation des indicateurs d'effets transversaux (IETs)	IETs mesurés sur le projet  1 diapo
3	 Description du processus de recueil des données	Échantillonnages réalisés, modalités de collecte des données, etc.   2 diapos ➤ Analyse brève de la fiabilité/représentativité des données collectées
4	 Présentation des principales données qui se dégagent pour chaque indicateur suivis sous forme graphique	 1 diapo par IET ➤ Valeurs globales/agrégées des indicateurs avec si possible des données comparatives (avec des témoins, avec la situation initiale, etc.) ➤ si pertinent : • Présenter des données désagrégées (par OP, type de producteur, zone géographique, etc.) • Présenter des données complémentaires utiles pour l'analyse et interprétation des valeurs des indicateurs suivis
5	 Présentation des principaux éléments d'analyse qui se dégagent de ces données	 1 diapo par IET ➤ Dans quelle mesure les valeurs atteintes par les indicateurs sont-elles satisfaisantes (conformes aux valeurs recherchées) ? Quels sont les facteurs qui expliquent l'atteinte, ou la non-atteinte ? ➤ Si des données désagrégées sont présentées : quelles sont les principales différences que l'on peut observer ? Quels sont les facteurs qui expliquent les différences observées ?
6	 Principales conclusions / apprentissages et recommandations qui se dégagent pour la suite du projet/de nouvelles interventions.	Rappel des actions conduites / proposées pour la mise en discussion des indicateurs d'effets au sein de l'équipe projet et avec les partenaires projets d'AVSF (ONG's locales, OP...)  1 diapo ➤ Au niveau de chaque groupe d'indicateurs choisis (OPM/ESAP/ARC/transversaux)  1 diapo par groupe d'indicateurs 1. Quels éléments de contexte, caractéristiques des groupes cibles, événements imprévus n'ont pas permis d'atteindre les effets/impacts attendus ? • <i>Comment mieux les prendre en compte à l'avenir ? (en révisant /ajustant les stratégies d'intervention ? en étant plus réaliste/ajustant les changements attendus ? autre)</i> 2. Quels éléments/facteurs des dispositifs/stratégies d'intervention ont été particulièrement efficaces pour atteindre les changements observés ? Au contraire, quels éléments et facteurs des dispositifs / stratégies d'intervention n'ont pas produit (ou pas suffisamment) les effets attendus ? • <i>Quels apprentissages, recommandations se dégagent pour l'amélioration des dispositifs/stratégies d'intervention pour la suite du projet/de nouvelles interventions ?</i>

04

Évaluation

4.1 Evaluer, pour quelle finalité ?

AVSF se réfère à la définition de l'évaluation adoptée par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE à savoir : « *une appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou terminé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats.* »

Bien souvent, l'évaluation finale est perçue par les équipes projet comme une exigence du bailleur de fonds et donc comme un « exercice imposé ». **Or l'évaluation, conçue dès sa formulation comme un temps d'apprentissage et de bilan, associant étroitement les parties prenantes - équipe projet, partenaires, bénéficiaires - peut être riche d'enseignements et permettre de faire évoluer nos stratégies et modes d'action, en particulier s'agissant d'évaluation à mi-parcours. AVSF souhaite renforcer la dimension d'apprentissage de l'évaluation.**



Pourquoi évaluer un projet ?

Les effets attendus d'une évaluation sont multiples et varient en fonction de la position et des intérêts de chaque partie prenante vis-vis de l'action évaluée.

Attentes à l'égard de l'évaluation			
Apprendre	Rendre compte	Décider	Communiquer
- mieux appréhender la complexité du contexte de l'action - identifier les points de blocage pour améliorer sa stratégie et ses pratiques futures - apprécier les effets, les résultats, l'impact, les réussites et les échecs, les forces et les faiblesses d'une action, d'une stratégie, d'un dispositif	- aux bailleurs, donateurs-trices, élu-e-s, au conseil d'administration, à l'assemblée, aux partenaires, aux bénéficiaires - des résultats et de la pertinence de l'action afin de favoriser le partage de réflexions et le dialogue - des difficultés et des recommandations pour débattre des choix et stratégies afin de progresser	- de poursuivre, réorienter ou arrêter l'action - de redéfinir la stratégie d'intervention, les méthodes, les partenariats - de redonner du sens à l'action	- rayonner grâce à une visibilité renforcée par la diffusion des résultats et des recommandations de l'évaluation - valoriser son organisme, son action et savoir-faire - affirmer sa position dans le paysage institutionnel

De nombreuses évaluations s'appuient sur les critères définis par l'OCDE, présentés ci-après. Ces critères restent particulièrement valorisés par les bailleurs, notamment pour répondre aux exigences de redevabilité, et peuvent constituer l'une des composantes de l'exercice évaluatif. Toutefois, un nombre croissant d'acteurs privilégie aujourd'hui des évaluations centrées sur des questions structurantes, directement liées aux objectifs majeurs du projet ou d'un ensemble de projets relevant d'une même thématique. Selon les exigences et le niveau de dialogue avec le bailleur, les équipes AVSF peuvent donc privilégier des évaluations finales centrées sur la réponse à des questions évaluatives, avec une dimension prospective.

Les projets d'AVSF induisent souvent des dynamiques de changement, qu'elles concernent les exploitations, les collectifs (organisations paysannes, groupes communautaires, ONGs) ou les territoires. En conséquence, les critères d'évaluation classiques peuvent être enrichis pour mieux appréhender les évolutions chez les acteurs impliqués.

Ces critères peuvent être (liste non exhaustive) :

- **La dimension partenariale** : Les partenaires ont-ils un rôle stratégique au sein du projet ? Sont-ils associés aux choix et

décisions stratégiques ? Sont-ils autonomes et en capacité d'initiative sur les missions/actions qui leur sont confiées ? Est-ce que les ressources du projet sont partagées équitablement ?

- **L'approche/ la méthodologie** : L'approche développée est-elle adaptée aux acteurs ? et à leur environnement ?
- **La participation** : en quoi/ comment les bénéficiaires contribuent-ils aux choix des activités ? Sont-ils impliqués dans les choix stratégiques ou dans la prise de décision ?
- **L'appropriation** : Les bénéficiaires et les partenaires s'approprient-ils les résultats de l'action et les méthodologies ? Quelles sont leurs capacités à les intégrer et les faire perdurer ?

La finalité et les attentes relatives à l'évaluation vont déterminer la sélection des critères, leur importance relative et la formulation de questions évaluatives. Ce choix doit se refléter dans les termes de références.

Critères d'évaluation retenus par l'OCDE	Axes d'appréciation
Pertinence	• dans quelle mesure les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, et des partenaires/institutions.
Cohérence	• dans quelle mesure l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution.
Efficacité	• le taux de réalisation du projet (comparaison entre les réalisations attendues et les réalisations effectives) et l'efficacité de la mise en œuvre (comparaison entre les résultats obtenus et la durée du projet). Le dispositif MEAL du programme sera un des outils disponibles pour évaluer l'efficacité ; • le degré d'atteinte des objectifs du projet et permettant l'analyse des écarts constatés ainsi que les résultats différenciés au sein des populations cibles.
Efficiences	• la relation entre les moyens mis en œuvre (fonds, expertise, temps, etc.) et leurs coûts, d'une part, et les réalisations financées, d'autre part. Dans quelle mesure l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les délais impartis ?
Durabilité	• si l'atteinte des objectifs fixés et les résultats déjà obtenus ou en voie d'obtention sont de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée, et si oui, à quelles conditions. Quatre dimensions de durabilité sont étudiées : Institutionnelle, Environnementale, Technique (transferts techniques et compétences acquises) et Financière .
Effets	• les effets ou les perspectives d'effets, positifs et négatifs, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l'action évaluée, directement ou non (effets directs et indirects), intentionnellement ou non (effets attendus ou non attendus). • Une attention particulière sera accordée à l'analyse des effets en matière d'égalité de genre et de promotion de l'égalité femmes-hommes.

4.2 Types d'évaluation

Trois types principaux d'évaluations peuvent être réalisés au sein des projets d'AVSF : **les évaluations à mi-parcours, finales et ex-post**. Cependant, d'autres types d'évaluation existent et peuvent être menés en fonction des besoins (évaluation ex-ante ou diagnostic initial avant le démarrage de l'action^[7], évaluation thématique etc.).

L'évaluation intermédiaire ou évaluation à mi-parcours

Elle vise principalement à apprécier le niveau d'atteinte des objectifs après plusieurs mois de mise en œuvre (quels premiers résultats sont atteints ?), à vérifier la pertinence de la méthodologie, à analyser les stratégies d'intervention et à formuler des recommandations pour la suite du projet (réorientations éventuelles, priorisation des actions, etc.).

Elle est le plus souvent réalisée en interne par un salarié d'AVSF issu d'un autre projet ou pays de coopération, sélectionné pour ses compétences techniques — une démarche souvent qualifiée d'« *évaluation entre pairs* ». Dans certains cas, elle peut être confiée à un évaluateur externe.

Il s'agit de l'évaluation la plus déterminante du cycle de projet, car elle intervient à un moment où il est encore possible d'ajuster les approches techniques, méthodologiques ou partenariales. Elle doit donc être soigneusement préparée et donner lieu à des rapports opérationnels rapidement exploitables par les équipes.

L'évaluation finale

Elle vise à apprécier les résultats, les effets et les apprentissages générés par le projet, ainsi que sa contribution aux dynamiques politiques locales ou sectorielles. Réalisée par des consultants externes, elle apporte un regard indépendant fondé sur un ensemble de critères plus ou moins large, selon les intérêts et attentes du commanditaire (AVSF et/ ou le bailleur). Une attention particulière est portée à la durabilité des effets observés, en tenant compte du contexte et des perceptions des différentes parties prenantes.

La préparation de cette évaluation doit être anticipée : la réflexion doit idéalement débiter six à neuf mois avant la clôture du projet, afin de disposer du temps nécessaire pour élaborer des termes de référence de qualité, recruter les consultants-es dans de bonnes conditions et garantir que la mission puisse se dérouler en présence de l'équipe. Cette anticipation est essentielle pour assurer la qualité des informations recueillies et permettre une valorisation optimale des rapports produits.

Dans une approche d'évaluation orientée vers l'apprentissage, **il est également important d'examiner les savoir-faire mobilisés, la qualité des partenariats, la stratégie de sortie et la pérennisation des acquis.** Lorsque cela s'avère pertinent, l'évaluation finale peut aussi interroger l'opportunité d'une phase ultérieure, dans une perspective prospective et stratégique.

L'évaluation ex-post

Elle permet d'évaluer l'impact au niveau technique, économique, social et les effets résiduels directs et indirects d'une action de coopération engagée par AVSF et ses partenaires sur un territoire donné, après plusieurs années (de 5 à 10 ans).

AVSF privilégie la réalisation de ce type de mission par un binôme composé d'un bénévole, membre du Conseil d'administration, et d'une personne ressource ou salariée d'AVSF.

La méthodologie de ces missions repose principalement sur des entretiens, individuels ou par petits groupes avec les acteurs clés ayant été impliqués dans le projet à évaluer (partenaires, bénéficiaires, autres parties prenantes etc.).

Cette évaluation ex-post doit, en tenant compte des évolutions du contexte :

- Formuler des avis sur les pistes principales pertinentes pour la poursuite de la coopération d'AVSF dans un domaine / secteur (ex : appui au petit élevage paysan dans le pays)
- Sur cette base, émettre des recommandations techniques et formuler des priorités stratégiques d'intervention, pour les équipes d'AVSF, dans le secteur concerné
- Enfin, produire un court document « communicant », présentant les enseignements de l'évaluation ex-post : historique récent de coopération dans le domaine concerné, l'impact constaté et les perspectives



OUTILS

► [Vidéo L'Évaluation par le F3E](#)



► [Document : « Quelques propositions pour une évaluation de l'impact d'un programme AVSF achevé » AVSF proposition d'évaluation post.docx](#)

4.3 Procédures pour la réalisation des évaluations

Élaboration de Termes de Références

Chaque évaluation doit être planifiée, incluse dans le budget et préparée en amont par le binôme RP/CN, en concertation avec le-la CdP. Les TdR présentent les objectifs, les critères et les questions évaluatives.



OUTIL

- [Modèles de TdR](#)
[EXEMPLE DE TDR ET RAPPORT EVALUATION](#)

Sélection de consultant(s)-te(s)

La sélection s'effectue selon la procédure interne en vigueur d'AVSF concernant les marchés de services pour les prestations intellectuelles (ex : évaluations, études, assistance technique)



OUTILS

- [Procédure d'achats Siège AVSF-DematDoc](#)
- [Procédure d'achats Terrain AVSF -DematDoc](#)

Les seuils déterminent les modalités à suivre :

Montant	Modalité
2.500 € → 4.999 € TTC	Achat avec un devis
5000 € → 59.999 € TTC	Achat avec trois devis de trois prestataires différents
>60 000 € TTC	Achat avec un appel d'offre (restreint ou ouvert, local ou international, selon les montants)



OUTILS

- [Grille d'analyse achats Siège AVSF-DematDoc](#)
- [Grille d'analyse achats Terrain AVSF- DematDoc](#)

Le ou la CN ou RP d'AVSF est responsable de la mise en œuvre de la procédure et de ses principes. Il est essentiel que les acteurs de ce processus comprennent la procédure et ses buts au-delà de l'aspect purement administratif et soient vigilants au respect des valeurs suivantes : équité des fournisseurs, transparence et intégrité. La mise en concurrence et l'absence de conflit d'intérêts sont essentielles.

Contrat

Un contrat est systématiquement élaboré pour les prestations intellectuelles. Les paiements sont généralement effectués en deux fois.



OUTILS

- [Modèle contrat de services AVSF-DematDoc](#)



05

Redevabilité

5.1 Définition et principes éthiques

Dans un dispositif MEAL, les mécanismes de redevabilité désignent l'ensemble des outils et processus permettant aux parties prenantes - bénéficiaires, partenaires, communautés locales - de **participer activement aux projets, poser des questions, exprimer leurs avis et formuler des plaintes ou signaler des abus**.

La redevabilité s'appuie sur les valeurs fondamentales et les principes éthiques d'AVSF, tels que définis dans son **Code de conduite** qui s'appliquent à toutes les personnes intervenant dans le cadre des activités de l'organisation : salarié-es (siège, terrain, expatrié-es), volontaires, stagiaires, consultant-es, membres des instances associatives, etc. :

- humanité et respect des droits humains fondamentaux
- neutralité, impartialité, indépendance
- respect des interlocuteurs
- intégrité, responsabilité, transparence
- non-discrimination et redevabilité

Par exemple, dans le cadre de la collecte et de l'utilisation des données, AVSF encourage ses équipes à :

- obtenir un **consentement libre, éclairé et explicite** avant toute collecte de données, en expliquant clairement les objectifs, l'utilisation prévue, les droits des participants (notamment le droit de refuser ou de se retirer à tout moment du processus)
- garantir la **confidentialité** des données personnelles, par exemple via l'anonymisation des questionnaires
- mettre en œuvre des mesures de **sécurité** pour prévenir toute perte, vol ou usage abusif des données (accès restreint aux personnes autorisées, chiffrement, mots de passe, etc.).



OUTILS

- [Charte d'AVSF-DematDoc](#)
- [Code de conduite AVSF -DematDoc](#)
- [Politique PEAHS AVSF-DematDoc](#)



5.2 Mécanismes de redevabilité

Chaque responsable projet pourra sélectionner les mécanismes adaptés au contexte du projet, parmi ceux présentés ici.

Mécanismes de retour d'information

Ces mécanismes permettent aux bénéficiaires de **donner leur opinion** sur la qualité, la pertinence ou l'impact des activités du projet. Il est recommandé d'utiliser, par exemple, selon les contextes des boîtes à suggestions/feedback, d'organiser des sessions régulières d'écoute communautaire (focus groups, réunions de village), de proposer des formulaires anonymes ou des questionnaires d'évaluation, etc.

Mécanismes de plainte

Ils permettent aux bénéficiaires ou parties prenantes de **signaler des problèmes, fautes professionnelles, violations de droits, ou abus**, en toute sécurité et confidentialité, tel que détaillé dans la partie 5.4. Pour ce faire, des numéros verts ou lignes téléphoniques dédiées peuvent être proposées (WhatsApp), un e-mail dédié, des Points focaux identifiés et formés à la gestion des plaintes ou des réunions confidentielles individuelles avec des membres de l'équipe projet.

Recommandations

- Utiliser un langage simple et accessible, adapté au niveau de littératie des publics-cibles
- Traduire les supports ou adapter les outils pour éviter les biais linguistiques, culturels ou de genre
- Assurer la présence d'animateurs formés pour recueillir et analyser les retours
- Réagir rapidement et de façon appropriée aux feedbacks et plaintes : adapter le projet en conséquence (par exemple, ajuster une activité mal perçue ou peu efficace) et informer les « plaignants » de la suite donnée à leur retour
- Enregistrer systématiquement les feedbacks et plaintes, documenter les cas et les actions prises



OUTILS

- Adresse e-mail du comité d'éthique pour les signalements : comiteethique@avsf.org
- Liste à venir des points focaux PEAHS désignés dans chaque pays AVSF
- [ACF Conseils pour la conception et mise en œuvre de mécanismes de feedback et de plaintes sensibles au genre](#)

5.3 Partenariat, Participation et Transparence

Le partenariat au cœur de la coopération d'AVSF

L'approche partenariale est un des fondements de la coopération d'AVSF et s'inscrit pleinement dans sa mission de **renforcement des sociétés civiles**. Présente depuis plusieurs décennies dans plus de la moitié de ses pays d'intervention, AVSF y a construit des relations historiques fondées sur un

véritable compagnonnage dépassant le cadre des projets. Cette démarche vise des partenariats équilibrés, reconnaissant les compétences de chacun et la souveraineté des acteurs du Sud. Elle évolue progressivement vers de véritables alliances stratégiques et politiques, qui vont bien au-delà de la gestion opérationnelle : production conjointe de références, organisation d'espaces de réflexion (ateliers, séminaires), prises de position communes en matière de plaidoyer, et parfois participation à la vie institutionnelle des organisations partenaires.

En s'inscrivant dans une démarche volontaire et de long terme, **AVSF se positionne comme une ONG redevable envers ses partenaires et les populations concernées**. Le dialogue continu, la transparence et la co-construction des orientations garantissent que ses interventions répondent aux besoins identifiés localement et rendent compte des effets produits.

Dans les territoires ou pays plus récents de coopération, ainsi que dans les contextes où AVSF met en œuvre directement les projets, une attention particulière est portée à la participation active des différents acteurs -organisations bénéficiaires, communautés locales et autres parties prenantes -ainsi qu'à la mise en place des mécanismes de redevabilité décrits précédemment.

Transparence et information des parties prenantes

AVSF promeut une approche participative fondée sur la transparence à chaque étape du cycle de projet, depuis l'analyse initiale jusqu'à l'évaluation. **La plupart des projets sont ainsi conçus conjointement avec les partenaires clés et s'appuient sur la valorisation des savoirs et savoir-faire locaux.**

Tel que rappelé par le [Manuel SEADS](#) : « *Les producteurs, les vendeurs d'intrants, les transformateurs post-récolte, les vulgarisateurs gouvernementaux, les organisations communautaires, le personnel des ONG, les prestataires de services financiers, les grossistes et les transporteurs ont un vaste savoir collectif, des compétences et une solide expérience des systèmes locaux de production. Ils sont en droit d'être reconnus, respectés et entendus.* » [Principe 2].

La **transparence** vise à informer les parties prenantes (partenaires, bénéficiaires) sur **leurs droits, les services disponibles, les engagements pris par AVSF** vis-à-vis d'eux, et comment donner leur avis ou se plaindre. Ainsi, la transparence implique de :

- **Partager clairement les objectifs, les activités prévues et la durée du projet**
- **Diffuser de façon transparente les critères de ciblage/sélection** : expliquer pourquoi certaines personnes ou ménages sont inclus ou non dans le projet (ex. : critères de vulnérabilité, socle minimal de compétence ...) avec l'objectif de réduire les tensions ou malentendus dans la communauté et de favoriser l'acceptation sociale
- **Diffuser des informations claires sur les services du projet pour les parties prenantes** (ex. : si distribution de kits agricoles afficher les types de biens, les quantités prévues, la valeur des kits)
- **Impliquer les communautés dans le contrôle de la distribution** (ex. : via comités de bénéficiaires)
- **Fournir des évaluations basées sur des données factuelles**, sans influence politique, financière ou personnelle
- **Communiquer les résultats** (quantitatifs ou qualitatifs) de manière accessible aux communautés concernées : réunions de restitution, infographies, affiches. Traduire les résultats en

actions visibles (ex.: « à la suite de vos retours, nous avons adapté X ou changé Y »)

- **Utiliser un affichage visible** (ex. : panneaux, affiches), une sensibilisation ou communication adaptée (ex. : radios locales, réunions communautaires) **en langue locale, et des supports visuels pour populations non alphabétisées**



OUTILS

- Exemple de ciblage : [Guide de planification et de gestion des programmes d'ACSA - VSF International](#), Chapitre 3 « Sélectionner les bons candidats ACSA »

5.4 Prévention des abus

AVSF lutte contre toute forme d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels. Une politique PEAHS propre à AVSF est adoptée depuis janvier 2025 et est en cours de déploiement. Elle stipule que tout-e collaborateur-trice ou toute personne intervenant dans le cadre des activités d'AVSF, sous contrat ou convention avec AVSF s'engage à traiter chaque personne, bénéficiaire, partenaire ou collaborateur-trice, avec respect et dignité et combattre toute forme de harcèlement, d'intimidation, d'abus ou d'exploitation sexuels.

Le tableau plus bas illustre divers cas d'abus potentiels dans le cadre des activités MEAL.

	Risques
1. Abus de pouvoir dans la collecte de données	Forcer des personnes à participer à des enquêtes ou à des groupes de discussion sans leur consentement libre et éclairé Manipuler ou intimider des participants pour obtenir certaines réponses
2. Exploitation sexuelle ou abus sexuel	Exiger des faveurs sexuelles en échange d'une participation à un projet ou d'un accès à des services Profiter de la vulnérabilité de personnes interrogées pour établir des relations inappropriées
3. Violation de la vie privée et mauvaise gestion des données	Divulguer des informations personnelles sans consentement, par exemple, publier des photos de bénéficiaires sans leur autorisation Stocker les données de manière non sécurisée, exposant les personnes à des risques (traque, discrimination, violence, etc.)
4. Discrimination ou marginalisation	Exclure certains groupes (femmes, minorités, personnes handicapées) des processus de consultation ou d'évaluation Adapter les outils MEAL uniquement à certains publics, rendant leur utilisation injuste ou inaccessible à d'autres
5. Instrumentalisation des mécanismes de feed-back	Ignorer ou manipuler les plaintes reçues via les mécanismes de redevabilité Réprimer ou punir les personnes qui signalent des abus

Quelques pratiques recommandées pour **prévenir les risques** :

Bonnes pratiques	
Avant la collecte de données	• Effectuer une analyse des risques • Former les équipes MEAL à la PEAHS et à la protection des données • Élaborer des procédures de consentement simples, claires et adaptées aux participants (langue, niveau d'alphabétisation, âge, etc.)
Pendant la collecte de données	• Respecter la vie privée : organiser les entretiens dans des endroits sûrs et confidentiels • Utiliser des enquêteurs du même genre ou groupe culturel si cela augmente la sécurité des participants • Être attentif aux signes de malaise ou de détresse, et suspendre l'entretien si nécessaire • Ne jamais offrir de contrepartie en échange de réponses
Après la collecte de données	• Stocker les données dans des systèmes sécurisés (protégés par mot de passe, accès limité) • Anonymiser les données lorsque cela est possible • Partager les résultats sans exposer l'identité des participants
Redevabilité et mécanismes de plainte	• Mettre en place un mécanisme de feedback sûr et accessible pour les communautés (Boîte à plaintes, hotline, personnel de confiance) • Informer les communautés de leur droit de se plaindre et de la manière de le faire • Traiter les plaintes avec sérieux, confidentialité et diligence • Assurer une réponse adaptée et un suivi des cas d'abus ou de harcèlement

06

Apprentissage & Capitalisation

Les mécanismes d'apprentissage et de capitalisation sont au cœur de la démarche MEAL d'AVSF. Ils visent à renforcer la qualité, l'efficacité et l'impact de ses interventions en assurant une amélioration constante des pratiques.

6.1 Mécanismes d'apprentissage continu

Apprendre tout au long d'un projet, c'est ce qu'on appelle l'apprentissage continu. Au sein d'AVSF, cela implique que les équipes ne se limitent pas à mettre en œuvre les activités : elles doivent également prendre régulièrement du recul pour analyser ce qui fonctionne, identifier les difficultés rencontrées et envisager des améliorations.

Il s'agit de tirer des enseignements en temps réel, à partir du suivi, des évaluations, ou encore des échanges réguliers entre équipes et partenaires. **L'apprentissage continu ne se limite pas à la capitalisation en fin de projet mais doit s'inscrire dans un processus dynamique, intégré à toutes les phases du cycle de projet.**

Ces mécanismes qui permettent d'ajuster les méthodologies et les activités au fil de l'eau, incluent par exemple :

- les réunions de suivi pour l'analyse régulière des données
- les revues annuelles (ateliers annuels etc.)
- les échanges inter-partenaires et les échanges inter-projets (ateliers thématiques régionaux etc.)
- les ateliers de retour d'expérience des parties prenantes
- la documentation et la diffusion des bonnes pratiques et des leçons apprises.

L'apprentissage continu doit être participatif (il repose sur l'implication active des parties prenantes - équipes terrain, partenaires locaux, bénéficiaires, institutions). **Il nécessite la mise en place d'espaces de dialogue (ateliers ou séminaires) ainsi que des ressources dédiés.**



Exemple 1 — Ajustement des pratiques agroécologiques grâce aux ateliers de retour d'expérience (Pérou)

Dans un projet de promotion de l'agroécologie auprès de petits producteurs andins, AVSF a organisé des ateliers de retour d'expérience trimestriels réunissant agriculteurs-trices, techniciens-nes locaux-ales et équipes de suivi. L'analyse croisée des données de suivi (productivité, adoption des techniques) et des témoignages de terrain ont révélé que certaines techniques agroécologiques (ex. compostage en fosse) étaient peu adoptées, car inadaptées aux conditions climatiques locales.

Grâce à ces échanges, les pratiques ont été réajustées en intégrant des savoir-faire paysans (ex. compostage couvert en surface). Ce mécanisme d'apprentissage a permis une adoption plus large des pratiques et une meilleure appropriation locale, tout en nourrissant les recommandations méthodologiques pour d'autres projets agroécologiques de l'organisation.



Exemple 2 — Renforcement de la participation communautaire via l'analyse des retours bénéficiaires (Burkina Faso)

Dans un programme d'appui à la résilience face au changement climatique, AVSF a mis en place un système de retour des bénéficiaires par des entretiens semi-structurés et des boîtes à suggestions anonymes. L'analyse des retours au bout de six mois a mis en évidence un déséquilibre dans la participation des femmes lors des formations techniques.

Ce constat a conduit à des ajustements rapides : adaptation des horaires de formation, recrutement d'animatrices locales et intégration de modules spécifiques sur les rôles genrés. Le processus d'apprentissage a permis non seulement de renforcer l'inclusivité du projet, mais aussi de documenter une approche reproductible pour d'autres contextes sensibles au genre.



Exemple 3 — Amélioration des campagnes de vaccination animale grâce à l'analyse participative (Mali)

Dans un projet de santé animale au Mali, AVSF appuyait des campagnes de vaccination de petits ruminants contre la peste des petits ruminants (PPR) en partenariat avec des services vétérinaires locaux et des auxiliaires communautaires.

Lors du premier cycle de vaccination, les taux de couverture étaient significativement inférieurs aux objectifs. Un atelier d'analyse participative a alors été organisé avec les auxiliaires, les éleveurs-ses et les vétérinaires de zone. Cette séance de retour d'expérience a permis d'identifier plusieurs freins : manque d'information en amont, période de transhumance mal anticipée, et coût perçu comme trop élevé par certaines communautés.

Grâce à cet apprentissage collectif, plusieurs ajustements ont été décidés : renforcement de la communication via les radios locales, meilleure coordination avec les périodes de mobilité, et mise en place d'un mécanisme de contribution solidaire pour les ménages les plus vulnérables. Lors de la campagne suivante, les taux de couverture ont augmenté de plus de 30 %.

Ce retour d'expérience a été formalisé et partagé avec d'autres équipes régionales AVSF, servant de référence pour l'organisation de futures campagnes dans des contextes pastoraux.

6.2 Capitalisation des connaissances

Pourquoi capitaliser ?

Depuis sa création, **AVSF fait de la capitalisation un levier central pour transformer les expériences en savoirs utiles, améliorer les pratiques, diffuser des références techniques et influencer les politiques publiques.** Pour qu'elle ne soit pas perçue comme une obligation, liée aux projets ou aux bailleurs, elle doit être anticipée et orientée vers des enjeux clairement définis.

AVSF distingue aujourd'hui deux objectifs principaux : d'une part, **produire des références techniques et méthodologiques qui renforcent l'apprentissage et construisent une culture commune au sein des équipes et des partenaires** ; d'autre part, **contribuer aux agendas de politiques publiques ou des bailleurs en décryptant les enjeux et en formulant un message de plaidoyer cohérent**, destiné à influencer les décideurs en France et dans les pays de coopération.

La capitalisation sert ainsi plusieurs objectifs :

1. Transmettre les savoirs et se professionnaliser	Apprentissage Tirer des enseignements de ses actions pour éviter de répéter les mêmes erreurs.	2. Valoriser les savoir-faire	Formalisation Documenter les méthodes et outils pour une meilleure transmission interne et externe.
	Professionnalisation Formaliser et partager les savoir-faire pour renforcer la confiance en soi et en ses capacités.		Diffusion Promouvoir les compétences de l'organisation auprès de partenaires et dans des réseaux professionnels.
	Mobilisation Maintenir la motivation des équipes en valorisant les compétences acquises.		Continuité Assurer la pérennité des actions et méthodes au-delà des changements de personnel.
3. Influencer les politiques publiques	Analyse Décrypter des enjeux liés à des politiques publiques.	4. Réagir aux situations difficiles	Transition Aider à la gestion des transitions organisationnelles en conservant la mémoire des actions passées.
	Plaidoyer Utiliser les savoirs formalisés pour influencer les politiques publiques et les décideurs.		Turnover Minimiser l'impact de départs.
	Innovation Alimenter la réflexion et l'innovation par des expériences partagées.		Budget restreint Utiliser la capitalisation comme outil d'apprentissage interne lorsque les ressources sont limitées.

Éléments de méthode pour la capitalisation au sein d'AVSF

Partie intégrante du dispositif MEAL, la capitalisation doit être intégrée au cycle de projet, planifiée, dotée de ressources et portée par l'engagement des équipes. En effet, disposer de données solides issues du suivi-évaluation, permet d'étayer les messages clés et constitue une véritable valeur-ajoutée pour la plupart des documents de capitalisation. Elle s'organise principalement à deux niveaux : au sein des pays de coopération et au siège. Afin de garantir sa réussite, tout processus de capitalisation doit être engagé à partir d'une définition claire du projet et d'une concertation préalable avec les personnes responsables. Cette phase de cadrage vise à préciser :

1. **Les objectifs poursuivis** ainsi que le périmètre exact de la thématique, du sujet ou de l'innovation à documenter ;
2. **Le public-cible et le type de produit attendu**, en veillant à l'adéquation entre les deux ;
3. **La méthode retenue** et les moyens à mobiliser pour conduire la capitalisation.
4. **La démarche de valorisation du produit**

Quels sont les outils disponibles ?

Une fiche méthodologique, à utiliser obligatoirement par les équipes, encadre en amont tout travail de capitalisation. Un glossaire précise les différents formats de capitalisation et leurs objectifs (cf. tableau ci-dessous). Pour certains formats, comme la fiche innovation, un plan type et une trame éditoriale ont également été définis afin de faciliter la rédaction.



OUTILS

- [Fiche Capitalisation](#)
- [Fiche innovation](#)
- Document AVSF Glossaire capitalisation [POLCOP 07 10 2024.xlsx](#)

Formats de capitalisation	Objectifs / contenu	Public-cible		Pilote la capitalisation	Validation finale de la capitalisation
		Décideurs	Praticiens du développement		
Note politique	Définir recommandations politiques	✓		Chargé.e de programme, Responsable de plaidoyer	Comité de direction et Conseil d'administration d'AVSF
Note technique	Présenter l'approche et le positionnement d'AVSF		✓	Chargé.e de programme	Comité de direction
Fiche innovation	Expliciter une démarche ou méthode innovante sur un format court	✓	✓	Chargé.e de programme, Responsable projet	Direction programmes
Guide méthodologique	Présenter une méthode et un savoir-faire, dans un format pédagogique		✓	Chargé.e de programme	Responsable secteur - CN
Référentiel technico-économique	Présenter les caractéristiques techniques et économiques d'un projet/ d'une activité, dans un contexte donné. Exemple : l'élevage avicole paysan au Nord Togo		✓	Responsable projet	Coordinateur.trice nationale
Autres capitalisations	« Bonnes pratiques » / « Leçons apprises » : caractériser les « facteurs de réussite » [d'un projet, d'une méthode etc.]		✓	Responsable projet, Coordinateur.trice nationale	Coordinateur.trice nationale

A noter qu'AVSF participe également à des travaux collectifs de capitalisation, coordonnés par des réseaux (Groupe Initiatives, VSF-International, Inter Réseaux etc.) sous différents formats (Notes politiques, Revues etc.).

Les bonnes questions à se poser pour bien capitaliser !

Les questions suivantes aident à définir ce que l'on souhaite :

1.	Pourquoi voulons nous capitaliser ? Que cherchons nous à accomplir à travers ce travail de capitalisation ?
2.	Quels sont les objectifs de la capitalisation pour les individus, le groupe et l'institution, les partenaires ? Quels sont les résultats attendus ?
3.	Sur quoi, quelle matière va-t-on capitaliser ? Un projet, une action, une thématique ?
4.	Qui participe à la capitalisation ? Qui sont les acteurs concernés, tous ceux qui ont participé à l'action, seulement certains ? Sont-ils encore disponibles ? Quelles sont leurs attentes ? Motivations ?
5.	Les ressources sont-elles encore disponibles ? Documents projets, comptes rendus de réunion, personnes ayant participé à l'action ?
6.	Pour qui ? Qui sont les destinataires ? Les futurs utilisateurs des résultats de la capitalisation ? Nous mêmes, des collègues au sein d'une même organisation, des partenaires ? Quel est leur intérêt ?
7.	Qui coordonne le travail de capitalisation ? Qui est chargé du respect du calendrier, de la dynamique de travail, de l'obtention des livrables ?
8.	Qui accompagne ? Une personne en interne ou un intervenant extérieur ?
9.	Quels moyens ?

Source : Ciedel

A noter : ces questions font partie de la fiche méthodologique.



OUTILS

► Vidéo [La Capitalisation par le F3E](#)



Exemple 1 — Capitalisation sur la santé animale de proximité à Madagascar

Dans le cadre du projet **Sanuva**, visant à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région du Vakinankaratra, AVSF a conduit une démarche de capitalisation autour de la mise en place des Agents de Proximité en Production et Santé Animale (APPSA). L'objectif était de documenter les conditions de réussite de ce dispositif, ses limites et les perspectives pour sa pérennisation dans d'autres zones rurales, mais aussi de mettre en lumière le rôle que peuvent jouer les APPSA dans la mise en œuvre de la démarche One Health dans les communautés rurales.

Un processus participatif a été engagé pour sélectionner les agents, former et accompagner ces éleveurs issus des communautés locales. La démarche a intégré des ateliers d'échanges, des formations basées sur le référentiel national et des sessions complémentaires sur l'approche One Health et la production animale. Des outils comme le POG (plan opérationnel de gestion) et des visites de suivi ont permis d'analyser les pratiques, d'ajuster les appuis et de produire des recommandations.

Cette capitalisation a montré que l'ancrage local et l'approche pair-à-pair favorisent l'adoption des bonnes pratiques. Elle a permis de démontrer que l'activité de conseil et de prévention, couplée à la validation et à la diffusion de pratiques ethno-vétérinaires permet une diminution sensible de l'utilisation des antibiotiques et une meilleure adoption des pratiques de prévention. Elle a également mis en évidence l'importance de la diversification des services pour assurer la viabilité économique des APPSA et renforcer leur rôle de conseillers techniques.

Les enseignements tirés alimentent aujourd'hui le plaidoyer pour un dispositif durable, intégré aux politiques publiques, et inspirent d'autres projets en santé animale de proximité.

► [Les APPSA: Acteurs clés de la démarche One Health dans les communautés rurales - AVSF - Agronomes & vétérinaires sans frontières](#)



Exemple 2 — Capitalisation de plaidoyer sur la lutte contre la déforestation

AVSF et ETHIQUABLE ont réalisé une capitalisation pour anticiper l'entrée en vigueur du Règlement européen de lutte contre la déforestation (RDUE). L'analyse a porté sur les impacts possibles de ce règlement pour les filières cacao et café et sur les conditions d'une mise en œuvre inclusive. L'objectif était d'identifier les risques d'exclusion des petits producteurs, les défis techniques de traçabilité et de preuve de légalité, ainsi que les opportunités pour renforcer les coopératives et la transparence des chaînes de valeur.

Un processus collaboratif a réuni coopératives partenaires de plusieurs pays, équipes d'AVSF et d'Ethiquable. Ces échanges ont permis de documenter les réalités locales, d'identifier les mesures nationales en cours et d'évaluer les impacts potentiels du RDUE pour les organisations partenaires. Les analyses ont ensuite été synthétisées dans une note de position commune, incluant des recommandations opérationnelles.

Cette capitalisation a débouché sur des propositions pour éviter l'exclusion des petits-es producteurs-trices, faire reconnaître les certifications bio et équitables dans le RDUE et construire des dispositifs de mise en conformité accessibles. Elle a servi d'outil de plaidoyer auprès des institutions européennes et des États producteurs, en soulignant l'urgence d'un appui technique et financier et la nécessité de garantir des prix rémunérateurs dans la durée.

[Note politique RDUE : une publication à visée de plaidoyer et d'incidence politique](#)



ANNEXE 01

Références bibliographiques

3 documents de référence sur le suivi-évaluation téléchargeables sur le site du F3E

- [F3E_FichesDSE_clefs-du-suivi-evaluation.pdf](#)
- [F3E – Les approches orientées changement – Renforcer les pouvoirs d'agir avec une perspective de genre et écologique](#)
- [Agir pour le changement. Guide méthodologique pour accompagner des processus de changement « complexe » : analyser, planifier, suivre et évaluer - F3E](#)

2 tutoriels YouTube du F3E sur le suivi-évaluation

- [Organiser le suivi évaluation - Tutoriel 5 \[ENG - ESP\]](#)



- [Les dispositifs de suivi-évaluation : changer de regard pour changer de pratiques](#)



F3E : L'ÉVALUATION TRANSFORMÉE

Synthèse dirigée par Lilian Pioch, Othmane Chaouki et Nathalie Saric et réalisée par Luciana Uchôa-Lefebvre – Novembre 2022

- <https://reseau3e.org/ressource/evaluation-transformee>

Ciedel (Centre International d'Études pour le I) Formation « Capitaliser les expériences » - 2024

- [01.PPT AVSF - J1 & J2.pdf](#)

Guide pour l'évaluation de l'agroécologie, Méthode pour apprécier ses effets et les conditions de son développement

Sous la direction de Laurent Levard et du GTAE (Agrisud International, AVSF, Cari et Gret) d'AgroParisTech, du Cirad, de l'IRD et d'Institut Agri Montpellier - 2023

- [Guide pour l'évaluation de l'agroécologie](#)

Manuel SEADS : Normes minimales pour l'appui aux moyens d'existence en rapport avec les cultures dans les situations d'urgence – 2022

- [2022 : SEADS_Handbook_FR.pdf](#)

Guide de planification et de gestion des programmes d'ACSA – VSF INTERNATIONAL, OMSA, USAID – 2024

- [Handbook-CAHWS_web_FR.pdf](#)

Guide Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) - 2023

- [Livestock Emergency Guidelines and Standards | LEGS | Humanitarian Relief | Livestock Welfare](#)

Guide d'intégration du genre dans le cycle d'un projet - Sous la direction de Katia Roesch - AVSF – 2025

- [Guide-integration-genre-AVSF-2025.pdf](#)

Capitalisation des expériences: apprendre ensemble et améliorer nos actions avec le F3E

Synthèse dirigée par Marie-Pierre Héritier, Othmane Chaouki et Nathalie Saric et réalisée par Luciana Uchôa-Lefebvre – Novembre 2023

- <https://reseau3e.org/ressource/capitalisation-des-experiences-apprendre-ensemble-et-ameliorer-nos-actions>

ANNEXE 02

Normes et cadres de référence du MEAL

Les principales normes et cadres de référence qui structurent le système MEAL au niveau international sont les suivants:

1. OCDE-CAD (Comité d'aide au développement)⁽⁸⁾

Le cadre d'évaluation de l'OCDE-CAD est largement utilisé pour structurer les évaluations humanitaires et de développement. Il repose sur cinq critères : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité, auxquels s'ajoutent parfois la cohérence et la couverture. Ces critères sont essentiels dans les systèmes MEAL.

2. LEGS (Livestock Emergency Guidelines and Standards)⁽⁹⁾

LEGS fournit des standards pour les interventions d'urgence liées à l'élevage. Il inclut des recommandations sur le suivi et l'évaluation, en cohérence avec les principes de qualité, de redevabilité et de participation communautaire (cf. Principe n°8).

3. Norme humanitaire fondamentale (CHS – Core Humanitarian Standard)⁽¹⁰⁾

La CHS définit 9 engagements ci-contre que les organisations humanitaires doivent respecter pour garantir la qualité, la redevabilité et le respect des droits des personnes affectées. Elle met l'accent sur la participation, la transparence, la gestion des plaintes, et l'apprentissage. Ils s'appliquent aussi aux contextes en développement.

4. Le manuel Sphère⁽¹¹⁾

Le manuel Sphère propose des standards minimums dans des secteurs clés (sécurité alimentaire/ moyens d'existence eau, nutrition, santé, etc.). Il promeut une approche centrée sur les droits, la dignité humaine et la redevabilité. Le MEAL y est présenté comme un outil de suivi de la qualité et de l'impact.

6. Le Manuel SEADS⁽¹²⁾

Le manuel SEADS propose des normes pour l'appui aux moyens d'existence en rapport avec les cultures dans les situations d'urgence. Il met l'accent sur une programmation fondée sur les moyens d'existence, la participation communautaire, la coordination, la durabilité environnementale et l'apprentissage.

Il intègre les principes MEAL en encourageant un suivi participatif, des évaluations rigoureuses, des mécanismes de redevabilité adaptés aux contextes agricoles, et une capitalisation continue des apprentissages pour améliorer les réponses futures. Il inclut un chapitre dédié au suivi-évaluation (Chapitre n°8).



8 Normes de qualité pour l'évaluation du développement | OCDE

9 Livestock Emergency Guidelines and Standards | LEGS | Humanitarian Relief | Livestock Welfare

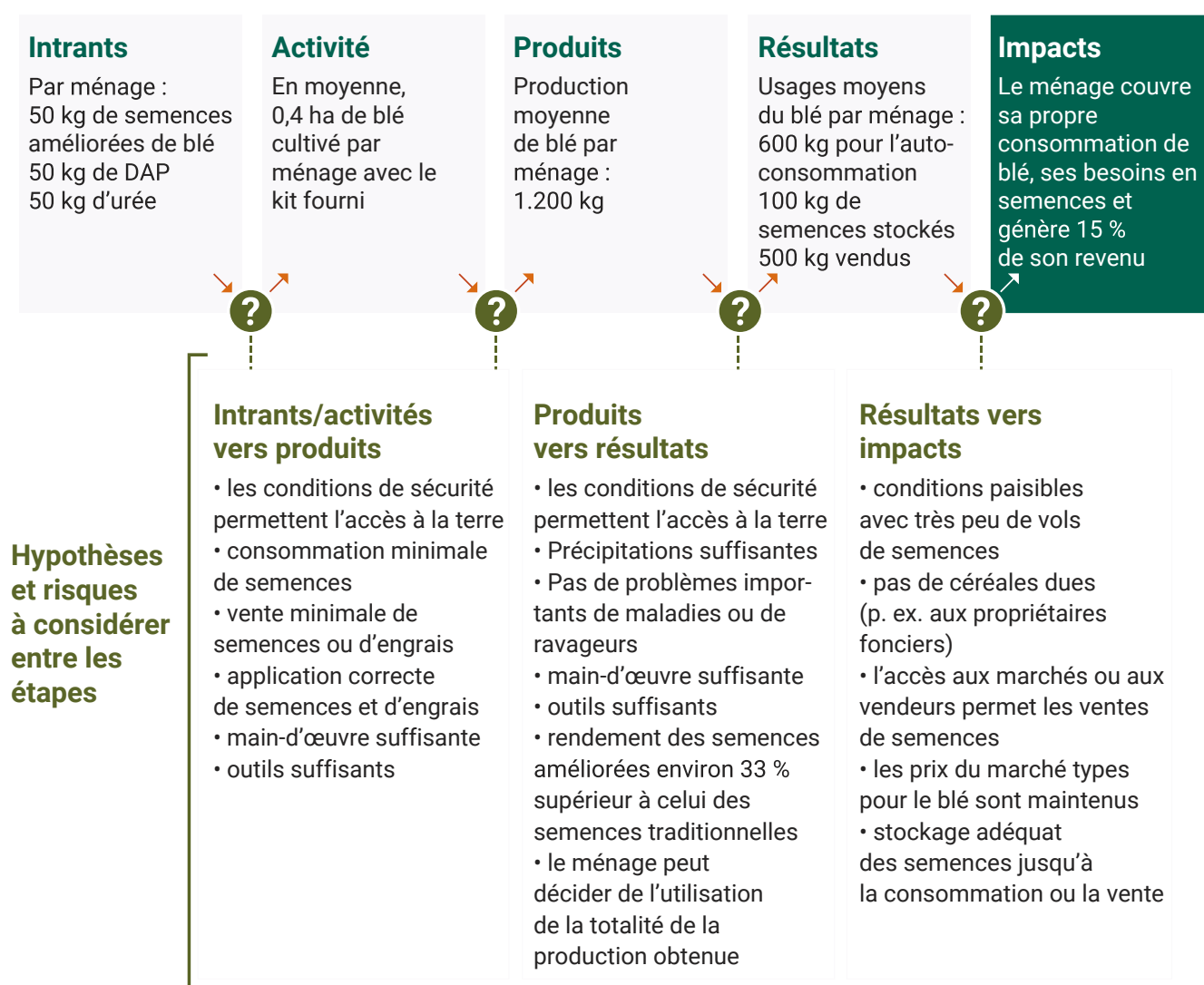
10 Languages | CHS 2024

11 Le manuel Sphère 2018 | Sphere

12 <https://seads-standards.org/fr/manuel/>

ANNEXE 03

Exemple de théorie du changement



ANNEXE

04

Exemple de situation de référence

Thèmes des indicateurs	Indicateurs	Situation de référence	Valeur cible pour la fin du projet
Amélioration durable les conditions de vie des familles paysannes de la région des Savanes par une gestion durable des ressources naturelles et le renforcement de la sécurité alimentaire	0.1 Les revenus des familles paysannes destinataires du projet ont augmenté de façon continue au cours du projet, et de 20% à l'issue du projet.	733 150 FCFA / ménage/an	879 780 FCFA / ménage/an
	0.2 A l'issue du projet, l'alimentation des familles paysannes destinataires du projet s'est diversifiée (nombre de repas par jour, composition des mets etc.).	2 repas par jour 70 % de légumes sèches en saison sèche	Plus de 2 repas Moins de 70 % de légumes sèches.
Développement des exploitations agricoles diversifiées basés sur des pratiques agro écologiques et le renforcement des capacités des organisations de producteurs	1.3 A la fin du projet, 60 % des exploitations agricoles destinataires du projet ont adopté au moins deux des techniques agro-écologiques suivantes: Compostage, cordons pierreux, bandes enherbées, association intensive céréales/légumineuses avec l'aide des services de leurs OP (assistance technique et commercialisation).	Les producteurs ne pratiquent pas de façon significative et adéquate les techniques agro écologiques.	570 producteurs ont adopté au moins 2 techniques agro écologiques telles que définies dans l'indicateur.
	1.4 A la fin du projet, le volume moyen annuel de matière organique produite pour des usages d'amendement des champs a augmenté de 60 % au sein des producteurs ayant été touchés par les actions du projet.	4,6 tonnes / producteur / an	7,36 tonnes / producteur / an
Intensification durable de la production de 950 agriculteurs/trices céréalières et maraichères par l'adoption de pratiques agro écologiques et agroforestières et l'accès à l'eau et gestion durable de lots boisés par 50 femmes	1.5 Les rendements céréaliers (maïs et riz) et de légumineuses (soja) ont augmenté de 20% chez les exploitants ayant adopté les pratiques agro écologiques telles que fosses fumières, les ouvrages anti érosifs etc.	Maïs=1,62 t/ha Riz=2,02 t/ha Soja=0,42 t/ha	Maïs=1,94 t/ha Riz=2,42 /ha Soja = 0.51 tonnes / ha
	1.6 150 producteurs/trices maraichers ont un accès continu à l'eau en saison sèche, ont défini et respectent des normes d'utilisation commune de l'eau et de maintenance collective des puits et des équipements des sites maraichers.	Aucun site n'a encore de l'eau au-delà de mars	150 maraichers ont un accès à l'eau au-delà de mai
	1.7 Les volumes annuels de production maraichère (tomate et oignon) ont augmenté de 80 % sur les 10 sites maraichers, grâce à l'accès à l'eau de façon continue entre octobre et mai (puits pérennes) et l'amélioration des itinéraires techniques de production des légumes.	Tomate=40,2 tonnes Oignon=2,5 tonnes	Tomate=72,4 tonnes Oignon=4,5 tonnes
	1.8 A la fin du projet, les plans de gestion simples des 5 lots boisés sont élaborés et respectés.	0	5 plans simples

Thèmes des indicateurs	Indicateurs	Situation de référence	Valeur cible pour la fin du projet
Les organisations paysannes (céréales et maraichage) se sont consolidées au niveau institutionnel, offrent des services à leurs membres (vente groupée, formations etc.) et ont capitalisé et valorisé l'expérience de gestion des ressources naturelles au sein de leur faitière nationale	2.9 Le volume de céréales, légumineuses (soja) et produits maraichers vendu de façon groupée par les UOPC et l'UROPC a augmenté de 50 % entre le début et la fin du projet.	Produits maraichers : vente groupée non organisée Céréales : 1282 tonnes vendues au cours de la campagne 2013/2014) Légumineuses (soja) : 0	Produits maraichers : _ Céréales : 1923 tonnes Légumineuses :
	2.10 A la fin du projet, le volume d'épargne mobilisé par les AVE&C au niveau des 50 OPC dépasse les 5 millions de FCFA (8000 €).	3 571 000	5 millions de FCFA
	2.11 A la fin du projet, 100 paysan/nes font des choix cultureux guidés par l'analyse technico économique du Conseil de Gestion à l'exploitation.	0	100
	2.12 A la fin du projet, la CPC et l'UROPS ont diffusé l'expérience d'intensification agro écologique des exploitations agricoles dans les 13 unions cantonales de la région Savanes et l'ont incluse dans leur document d'orientation stratégique et dans leurs propositions de politiques publiques agricoles.		

ANNEXE

05

Exemple de Fiche de retour d'information

Projet	[Nom du projet]
Date de collecte	[JJ/MM/AAAA]
Lieu / Zone	[Village / Commune / Région]
Méthode de collecte	Réunion communautaire Entretien individuel Boîte à idées Formulaire Autre : __
Profil du répondant	Bénéficiaire Membre d'une OP Partenaire Autorité locale Autre : __
Sexe	Femme Homme Autre
Âge	[Tranche d'âge ou âge exact]
Retour exprimé	
Quels sont les points positifs du projet selon vous ?	
[Zone de texte libre]	
Quels sont les aspects à améliorer ?	
[Zone de texte libre]	
Avez-vous des suggestions ou idées pour améliorer les activités ?	
[Zone de texte libre]	
Souhaitez-vous être informé(e) des suites données à votre retour ?	Oui Non
Responsable de la collecte	[Nom / Fonction]
Commentaires du collecteur	[Observations complémentaires, contexte de la collecte, etc.]

ANNEXE 06

Exemple de Planification du MEAL

Projet : Amélioration de la sécurité alimentaire par le renforcement de la production maraîchère au Burkina Faso

Objectif général du projet

Améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus de 1 500 petits exploitants agricoles dans trois communes rurales de la région du Centre-Nord d'ici 36 mois.

I. Suivi	
Composant	Description
Indicateurs clés (exemples)	- Nombre de producteurs-trices formés-es en techniques agroécologiques - Superficie totale cultivée en maraichage (ha) Rendement moyen par culture (kg/ha) - Revenus moyens des producteurs bénéficiaires
Sources de données	- Registres de formation - Fiches de suivi des parcelles - Enquêtes trimestrielles auprès des bénéficiaires
Fréquence	Suivi mensuel des activités terrain- Collecte de données trimestrielle
Responsable	Responsable S/E du projet en coordination avec les animateurs-trices agricoles
Outils	- KoboToolbox pour collecte mobile - Tableaux de bord Power BI pour suivi en temps réel

II. Évaluation		
Type d'évaluation Évaluation de base (baseline) Évaluation intermédiaire Évaluation finale	Moment	Objectifs
Évaluation de base (baseline)	Mois 1	Établir l'état initial des indicateurs (production, revenus, pratiques agricoles)
Évaluation intermédiaire	Mois 18	Mesurer les progrès à mi-parcours et ajuster si besoin
Évaluation finale	Mois 36	Évaluer les résultats atteints et l'impact sur les moyens de subsistance

III. Redevabilité	
Mécanisme	Détails
Boîtes à suggestions anonymes	Installées dans chaque village ciblé ou au niveau du bureau AVSF selon les cas
Ligne verte (numéro whatsapp)	Disponible pour remonter plaintes et feedbacks
Séances de restitution communautaire	Trimestrielles, pour partager les résultats avec les bénéficiaires et finale
Politique de gestion des plaintes	Mise en œuvre selon des délais définis dans la PEAHS

IV. Apprentissage	
Activité	Objectifs
Ateliers semestriels de capitalisation	Identifier les bonnes pratiques, les échecs et ajuster les stratégies
Documentation des leçons apprises	Rédaction de fiches techniques partagées avec d'autres ONG et partenaires
Partage inter-projets	Réunions régionales pour partager avec d'autres projets agricoles

Calendrier MEAL résumé	
Mois	Activité
M1	Baseline, mise en place outils de suivi
M3	Premier rapport de suivi
M6	Atelier d'apprentissage 1
M18	Évaluation intermédiaire
M24	Atelier d'apprentissage 2
M36	Évaluation finale et capitalisation

Ressources humaines MEAL
1 Chargé-e MEAL basé-e à la CN
2 Assistants-es techniques MEAL locaux-ales
4 animateurs-trices de terrain, formés-es à la collecte de données
1 Consultant-e externe pour l'évaluation finale

ANNEXE

07

Outils experts

Le calcul d'indicateurs mesurés sur des échantillons raisonnés

Lorsqu'un échantillonnage raisonné est utilisé, il est essentiel de réaliser une moyenne pondérée¹³ qui prenne en compte le nombre d'individus dans chaque catégorie pour obtenir une estimation de la valeur moyenne globale la plus représentative possible pour l'ensemble de la population cible.

Par exemple, si des enquêtes de rendement ont été réalisées chez 10 agriculteurs par coopérative, il faut réaliser une **moyenne pondérée** des rendements moyens par coopérative (ou catégorie), en utilisant le nombre total de membres de chaque coopérative comme poids.

Les catégorisations pouvant varier d'un projet à l'autre, ce type de calcul n'a pas été inclus dans les fichiers proposés et doit être adapté au cas par cas.

La méthode d'identification des écarts significatifs à la médiane

- **Trier les valeurs de l'indicateur par ordre croissant**
- **Identifier ou calculer la valeur médiane** de l'indicateur. La médiane est la valeur centrale d'une série de données triées
- **Calculer la valeur des quartiles 1 et 3 (Q1 et Q3)**. Q1 est la médiane de la première moitié des données (25ème percentile) et Q3 est la médiane de la seconde moitié (75ème percentile)
- **Calculer l'écart interquartile (IQR)** : C'est la différence entre le troisième et le premier quartile ($IQR = Q3 - Q1$). L'IQR mesure la dispersion des 50% des données centrales
- **Identifier les données aberrantes mineures** :
 - Toute donnée supérieure à la limite supérieure haute : $Q3 + (IQR * 1,5)$
 - Toute donnée inférieure à la limite inférieure basse : $Q1 - (IQR * 1,5)$
- **Identifier les données aberrantes majeures** :
 - Toute donnée inférieure à la limite inférieure basse : $Q1 - (IQR * 3)$
 - Toute donnée supérieure à la limite supérieure haute : $Q3 + (IQR * 3)$

13 Et non une simple moyenne des données collectées ni une moyenne des moyennes par catégorie.

AGRONOMES & VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES

14 avenue Berthelot (bâtiment F bis) 69007 Lyon, France
45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France

www.avsf.org



Guide réalisé avec le soutien financier de :



Cette publication bénéficie d'un soutien de l'Agence Française de Développement. Les idées et les opinions qui y sont présentées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Française de Développement.

Avec le concours de :

